

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-046

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 300 000 € (TROIS CENT MILLE EUROS) CONSENTI PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (BANQUE DES TERRITOIRES) POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES SITUE SUR LA COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE 61260

Afin de permettre le financement des travaux de rénovation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées notamment au quartier de La Taille, il est nécessaire de souscrire un prêt de 300 000 €.

Une consultation a donc été réalisée auprès de cinq établissements financiers : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) et la Banque Postale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires), un prêt de 300 000 € (trois cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	Prêt -Transformation Ecologique
Montant :	300 000 euros
-Durée de la phase d'amortissement :	25 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,40 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire
Modalité de révision :	« Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0 %
Commission d'instruction :	0.06%
Pénalité de dédit :	1%
Condition de remboursement anticipé volontaire :	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20250522-20250611_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2025

LE MAIRE,

Sébastien THIROUARD



Mis en ligne : 10/06/2025

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

(Annexe à la convention)

N° d'affaire : 2025-047

Date : 09/04/2025

MISSION DE MOE POUR LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

CONTEXTE DE L'OPÉRATION

La commune de Val-au-Perche envisage l'aménagement des extérieurs de la salle polyvalente « Jean Beaudoux » au Theil-sur-Huisne et sollicite l'Agence départementale d'ingénierie pour en assurer la MOE.

source : Nouvelles Marges

DÉFINITION DE L'OPÉRATION (OBJECTIF, COÛT, DÉLAI...)

■ Consistance/Objectif

Le projet consiste en l'aménagement des extérieurs de la salle polyvalente.

■ Coût

Sur la base de l'étude préliminaire de Nouvelles Marges, le coût des travaux (enveloppe) a été estimé à **195 000 € HT (valeur janvier 2025)**.

Ce montant est un ordre de grandeur destiné à déterminer le coût de la maîtrise d'œuvre selon un barème basé sur un coût des travaux ; ne résultant pas d'une estimation sur projet, il ne préjuge pas du coût final de l'opération et n'engage donc ni la Collectivité ni l'Agence. A l'issue de la phase PRO/DCE, le coût des travaux validé par la Collectivité en fonction des matériaux et des orientations retenues par le Maître d'ouvrage, servira de référence pour la présente mission.

■ Délai

La phase d'avant-projet (AVP) démarrera conformément au planning annexé à compter de la réception par l'ADI61 de la présente mission signée.



MISSION AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE (NATURE, CONSISTANCE, COÛT)

Le contenu et le périmètre de la mission proposée par l'Agence départementale d'ingénierie pour l'opération précédemment décrite sont définis ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

■ CONSISTANCE DE LA MISSION

La mission porte sur une mission de base type de Maitrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération.

Mission	Stade	Complément d'information (Contenu/Objectif/Echéance...)
Appui/Assistance	<input checked="" type="checkbox"/> Appui	Assistance au maître d'ouvrage
Etude préliminaire ou de faisabilité	<input type="checkbox"/> EP	
Mission MOE type	<input checked="" type="checkbox"/> AVP	Démarrage des études après réception du levé topographique
	<input checked="" type="checkbox"/> PRO	Élaboration des plans détaillés & préparation du dossier de consultation des entreprises
	<input checked="" type="checkbox"/> ACT	Aide au choix de l'entreprise
	<input type="checkbox"/> DET+AOR	Suivi des travaux

■ Thèmes compris dans la mission

- | | | | | |
|--|--|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Voirie | <input type="checkbox"/> OA | <input checked="" type="checkbox"/> Pluvial | <input checked="" type="checkbox"/> Espaces verts | <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux |
| <input type="checkbox"/> Hydraulique | <input type="checkbox"/> Eclairage | <input type="checkbox"/> Relevés topo | <input checked="" type="checkbox"/> Sondage chaussée | <input checked="" type="checkbox"/> Amiante & HAP |
| <input type="checkbox"/> EU | <input type="checkbox"/> Espace de loisirs | <input type="checkbox"/> Equipements publics | | |

■ Assistance prise en compte pour les différentes démarches (dce, consultation, dossier, suivi)

- | | | | | |
|---|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dossier subvention | <input type="checkbox"/> Dérogation PMR | <input type="checkbox"/> Dossier ABF | <input type="checkbox"/> Examen cas par cas | <input type="checkbox"/> Dossier environnt |
| <input type="checkbox"/> Levé topo | <input type="checkbox"/> Géotechnique | <input type="checkbox"/> Etude Hydraulique | <input type="checkbox"/> Demande loi sur l'eau | <input type="checkbox"/> Permis / DP |
| <input checked="" type="checkbox"/> DT Réseaux | <input type="checkbox"/> Diag. Réseaux (ITV) | <input type="checkbox"/> Repérage réseaux (IC) | <input type="checkbox"/> Amiante réseaux | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateur SPS | | | | |

■ CONTENU & DESCRIPTION DE LA MISSION DE MOE

La mission comprend :

- Les études de conception (avant-projet et projet)
- L'établissement du dossier de consultation des entreprises
- L'aide au choix de l'entreprise

Prestations complémentaires

La mission est complétée par les prestations suivantes :

- Établissement de dossier de consultation simplifié, assistance pour le choix de prestataire et le suivi de(s) prestation(s) :
 - Réalisation d'un plan topographique
 - Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS)
- Reconnaissance de chaussée : réalisation de sondages et d'analyse (carottages de chaussée, amiante, HAP)

■ MODALITES DE REALISATION PARTICULIERES

Les études seront remises sous forme de documents numériques.

Il sera établi les documents suivants :

- Plans d'aménagement, profils, coupes, esquisses, schémas ou simulations photos, dessins de détail...
- L'estimation des travaux
- Les pièces du dossier de consultation des entreprises (administratives, techniques et financière)
- Le rapport et le tableau d'analyse des candidatures / offres.

■ ASSISTANCE ASSUREE

L'Agence Départementale d'Ingénierie assiste la Collectivité dans son rôle de Maître d'ouvrage, notamment pour :

- Le suivi de l'opération pendant les phases de conception et de travaux
- L'élaboration des documents nécessaires pour l'établissement des dossiers spécifiques ou la réalisation des démarches (cochées ci-avant) :
 - Demandes de renseignements pour les réseaux (DT)

■ PRESTATIONS NON COMPRISES

Compte tenu des prestations prévisibles nécessaires à la réalisation de l'opération, ne sont pas comprises dans la présente mission de l'Agence Départementale d'Ingénierie, les prestations suivantes commandées directement par la Collectivité :

- La réalisation du relevé topographique
- La mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS)
- La mission d'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC)
- Les prestations de localisations des réseaux et d'investigations complémentaires (IC)
- Les prestations de diagnostics (ITV) et recherche amiante des réseaux EU/EP
- Les prestations d'élaboration de supports particuliers nécessaires à des réunions publiques de concertation ou à des opérations de communication
- DET et AOR assurées par la MOA

■ COUT DE LA MISSION ET PAIEMENT

La mission décrite précédemment est chiffrée suivant le détail ci-après.

Si le montant des travaux devait sensiblement évoluer à l'issue du projet, le coût de la mission serait alors ajusté en fonction des conditions définies dans la convention.

Le prix est établi sur la référence du mois d'établissement (date indiquée en en-tête) du présent cadrage.

Le paiement intégral de la mission de MOE interviendra à l'issue de la plus tardive des dates, soit du procès-verbal de réception et des propositions de réception du maître d'œuvre, soit du décompte général et définitif s'il est établi par l'Agence départementale.

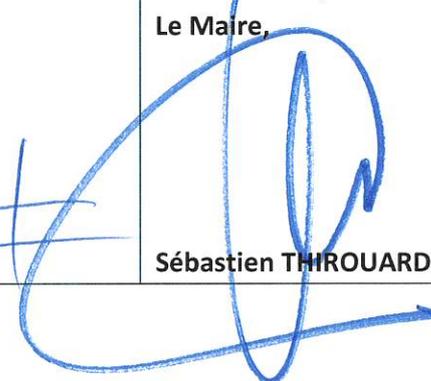
Des facturations intermédiaires pourront être adressées à l'issue de phases d'étude / travaux.

Coût d'opération HT : **195 000 €**

Coût Mission TYPE MOE		
De 0 à 30 000 €	7%	2 100,00
De 30 001 € à 200 000 €	6%	9 900,00
A partir de 200 001 €	4%	
Mission de base ADI 61	6,15%	12 000,00 €
Expertise (spécialiste)	0,50%	975,00 €
TOTAL	6,65%	12 975,00 €

PRESTATIONS		TOTAL	
Mission MOE de base	100%	36,2 j	12 000,00 €
<i>Avant-Projet (AVP)</i>	14%	4,7	1 680,00
<i>Projet (PRO)</i>	30%	10,0	3 600,00
<i>Assistance contrats de travaux (ACT)</i>	9%	3,0	1 080,00
<i>Direction des travaux (DET) & Réception (AOR) ¹</i>	47%	18,5	5 640,00
Expertise (spécialiste)	8%	2,7 j	975,00 €
<i>Avant-Projet (AVP)</i>	3%	1,1	390,00
<i>Projet (PRO)</i>	2%	0,5	195,00
<i>Assistance contrats de travaux (ACT)</i>	2%	0,5	195,00
<i>Direction des travaux (DET) & Réception (AOR) ¹</i>	2%	0,5	195,00
Réunion avec la Collectivité		1,0 j	360,00 €
<i>Réunion comprise*</i>	U	2,0	inclus
<i>Réunion complémentaire*</i>	U	1,0	360,00
<i>Réunion publique*</i>	j	0,0	-
Contrôle et essais de laboratoire			857,00 €
<i>Sondage par carottage de chaussée</i>			
Carottage de chaussée pour analyse amiante, HAP et/ou analyse de la structure de chaussée	U	1	255,00
Carottage supplémentaire	U	1	52,00
Analyse pour recherche Amiante et HAP	U	2	320,00
Analyse des HAP seuls	U		-
Analyse de la structure de chaussée	U	2	230,00
MONTANT HT	7,3%	39,9j	14 192,00 €
¹ Moins-value - Mission base - DET & AOR	47%	-18,5 -	5 640,00 €
¹ Moins-value - Expertise - DET & AOR	2%	-0,7 -	195,00 €
MONTANT HT		20,7j	8 357,00 €
TVA	20%		1 671,40 €
MONTANT TTC			10 028,40 €

* toute réunion supplémentaire est facturée au réel

<p>Etabli par l'Agence départementale d'ingénierie Alençon, le 09 avril 2025, Le Directeur,</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Denis MARTINS DE ALMEIDA</p>	<p>Accepté par la Collectivité Val au Perche, le <i>22 mai 2025</i></p> <p>Le Maire,</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Sébastien THIROUARD</p> <div style="text-align: right;">  </div>
--	--

Convention pour une mission de maîtrise d'œuvre (MOE)

Opération (n° 2025-047) :

**Aménagement des extérieurs de la salle polyvalente « Jean
Beaudoux »**

<p>Alençon, le 09 avril 2025, Le représentant de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne Le Directeur,</p> <p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Denis MARTINS DE ALMEIDA 061-200053817-20250522-20250527_001-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p>	<p>Val-au-Perche, le <u>22 mai 2025</u>, Le représentant de la Collectivité Le Maire,</p> <p></p> <p>Sébastien THIROUARD</p>
---	---

Réception par le préfet : 27/05/2025

Entre

L'Etablissement public administratif « Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne », représenté par son Président, M. Christophe de BALORRE, spécialement habilité par le Conseil d'Administration en date du 5 mai 2017,

Et

La commune de Val-au-Perche, représentée par son Maire, M. Sébastien THIROUARD spécialement habilité à cet effet par délibération du conseil municipal du ...22 mai 2025..., désignée ci-après « la Collectivité »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie par la Collectivité, maître d'ouvrage.

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur l'opération suivante :

Aménagement des extérieurs de la salle polyvalente « Jean Beaudoux ».

Article 2. Conditions générales d'intervention

Les conditions d'intervention de l'Agence Départementale d'Ingénierie sont celles définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration de l'Agence.

La mission de base type proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie correspond à la mission témoin définie dans le guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre de la Loi MOP (Edition Février 2008).

Elle est décrite dans la fiche « Mission de maîtrise d'œuvre » de décembre 2014 approuvée par le Conseil d'Administration de l'Agence.

L'Agence Départementale d'Ingénierie ne peut intervenir que sur les domaines de compétence de la Collectivité.

La mission de maîtrise d'œuvre ne supplée pas aux prérogatives de la Collectivité dans ses fonctions de maîtrise d'ouvrage.

a) Fiche de mission de maîtrise d'œuvre

La fiche de mission de maîtrise d'œuvre définit :

- le périmètre de la mission,
- le contenu de la mission de base,
- la description des tâches.
- le périmètre des prestations,
- les prestations complémentaires payantes,

La consistance de la mission type de base apportée par l'Agence Départementale d'Ingénierie est celui défini dans la fiche « Mission de maîtrise d'œuvre » en vigueur au moment de la signature de la présente convention. Elle est rappelée ci-après.

b) Mission de base

La mission de base comprend :

- les études d'avant-projet (AVP),
- les études de projet (PRO), comportant la réalisation des descriptifs quantitatifs estimatifs (DQE), le tout servant à constituer le dossier de consultation des entreprises ou DCE,
- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- la direction d'exécution des contrats de travaux (DET), complété du visa des études d'exécution (VISA),
- l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC),
- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR).

Durant toute la mission, l'Agence Départementale d'Ingénierie assure une assistance d'ordre technique et administrative et juridique au maître d'ouvrage.

Article 3. Contenu de la mission et conditions particulières

La mission confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie par la Collectivité pour l'opération faisant l'objet de la présente convention est décrite et détaillée dans la **fiche de cadrage de la mission de maîtrise d'œuvre jointe en annexe**.

Article 4. Engagement des parties

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne est au service des collectivités adhérentes, à ce titre elle s'engage durant toute sa mission au respect des principes suivants :

- Neutralité : L'Agence Départementale d'Ingénierie conduit ses missions avec la plus grande neutralité vis à vis de ses interlocuteurs,
- Objectivité : L'Agence Départementale d'Ingénierie évalue en toute objectivité le coût des prestations et des travaux souhaités par la Collectivité, elle l'informe également des règles à observer,
- Transparence : L'Agence Départementale d'Ingénierie s'engage vis à vis du maître d'ouvrage dans une relation de confiance basée sur une communication transparente et loyale, réciproque. L'Agence Départementale d'Ingénierie ne peut pas apporter de réponses pertinentes si la collectivité ne porte pas à connaissance de l'Agence l'ensemble des questions ou problématiques en rapport direct ou indirect avec le projet,
- Confidentialité : L'Agence Départementale d'Ingénierie s'engage à respecter la confidentialité dans les informations qui lui seront données.

L'Agence Départementale d'Ingénierie s'engage au respect des délais qui sont spécifiés, le cas échéant, dans l'annexe jointe à la présente convention.

Le maître d'ouvrage doit assumer ses prérogatives, l'Agence Départementale d'Ingénierie n'a pas ni la vocation ni la compétence pour se substituer à lui. Ainsi, il lui appartient en particulier :

- de fournir à l'Agence Départementale d'Ingénierie les éléments existants pour mener à bien les études, le cas échéant commander les investigations complémentaires nécessaires (topographie, étude géotechnique, etc. ...),
- d'arrêter les choix techniques et les enveloppes financières au vu des études remises,
- de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Etat, etc. ...),
- de solliciter les autorisations administratives,
- de procéder au choix des entreprises et de notifier les commandes correspondantes,
- de réceptionner les travaux avec l'assistance de l'Agence Départementale d'Ingénierie.

Article 5. Enveloppe financière de l'opération

L'enveloppe financière de l'opération est le montant de toutes les prestations nécessaires pour mener à son terme la réalisation de l'ouvrage à l'exclusion :

- du coût de la mission de maîtrise d'œuvre de l'Agence Départementale d'Ingénierie,
- des dépenses de libération d'emprise,
- de la prime éventuelle de l'assurance "dommages - ouvrages",
- de tous les frais financiers.

L'évaluation de l'enveloppe financière de l'opération établie, soit au cours d'une étude préliminaire, soit lors de l'établissement du cadrage de la mission, est précisée dans la fiche de cadrage jointe en annexe de la présente convention.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est définie au stade de l'avant-projet de la mission de maîtrise d'œuvre faisant l'objet de la présente convention.

Article 6. Coût de la prestation MOE

a) Coût prévisionnel

La rémunération de la mission globale et sa répartition par élément de mission, sont effectués d'après le barème de facturation adopté par le Conseil d'administration d'Orne-métropole, en vigueur au moment de la signature de la présente convention.

Le coût prévisionnel de la prestation de l'Agence Départementale d'Ingénierie dû par la Collectivité résulte de l'application du barème à l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Ce coût prévisionnel de la prestation et sa répartition par élément de mission sont précisés dans la fiche de cadrage jointe en annexe de la présente convention.

b) Coût définitif

Le coût prévisionnel devient définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage du PRO/DCE, avant le lancement de la procédure de passation du ou des contrats de travaux et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Si, au cours de la mission, l'opération envisagée par le maître d'ouvrage devait être modifiée (par sa nature ou par son importance), l'Agence Départementale d'Ingénierie, pourra proposer au maître d'ouvrage un avenant à la présente convention qui permettra

de fixer le montant d'un nouveau forfait de rémunération basé sur une nouvelle estimation des travaux.

Article 7. Modalités de paiement

Le versement des acomptes par la Collectivité est réalisé sur présentation d'un état dressé par Orne-métropole annexé à l'avis des sommes à payer et adressés par le Payeur départemental.

La prestation de l'Agence Départementale d'Ingénierie est assujettie à la TVA au taux normal en vigueur.

Article 8. Révision de la convention

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention devra être conclu préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Seules les modifications des conditions particulières de la mission peuvent faire l'objet d'une simple annexe signée des deux parties.

Article 9. Durée et achèvement de la convention

La mission confiée à l'Agence débute à réception de la convention avec ses annexes signée par la Collectivité et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne. Elle s'achève à la date d'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Au terme de chacune des phases ou éléments de mission, la Collectivité peut décider, de sa propre initiative, de ne pas poursuivre l'exécution de la mission. La décision d'arrêter l'exécution de la mission ne donne lieu à aucune indemnité. La collectivité devra en avvertir l'Agence Départementale d'Ingénierie par courrier un mois avant le démarrage de l'élément de mission ou de la phase qui suit. Cette décision entraîne l'achèvement de la présente convention et le solde financier correspondant à la phase des prestations engagées ou réalisées.

Article 10. Propriété intellectuelle

Les partenaires de la convention pourront utiliser librement les documents issus de la présente convention. Ils s'engagent toutefois à les citer, dans toutes publications ou diffusions écrites ou audiovisuelles.

Article 11. Règlement des litiges

Pour tout litige concernant l'application de la présente convention, les partenaires conviennent de privilégier la solution amiable à la voie contentieuse. En cas de litige et avant tout recours contentieux, il sera demandé un avis et une tentative de médiation à un conciliateur choisi librement par les parties. A défaut de conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Caen.

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-042

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE JEAN BEAUDOUX – LE THEIL-SUR-HUISNE

Monsieur le Maire indique que dans la continuité des travaux d'aménagement du sas d'entrée de la salle Jean Beaudoux et de la nouvelle salle des mariages de la mairie avec son accès dans la cour arrière, le Conseil municipal avait souhaité effectuer des travaux d'aménagement extérieur des abords de la salle Jean Beaudoux.

Afin de poursuivre ce projet, les services de l'Agence Départementale d'Ingénierie 61 (ADI 61) ont été sollicités afin de travailler sur le projet d'appel d'offres sur la base d'une étude préalable effectuée par le Cabinet Antéagroup dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre d'ADI 61 pour un montant de 8 357.00 € HT soit 10 028.40 € TTC,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

Les crédits nécessaires ont été prévus sur le Budget principal 2025 à l'opération 2507 « Aménagement extérieur des abords de la salle Jean Beaudoux ».

LE MAIRE
Sébastien THIROUARD



Mis en ligne :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Proposition commerciale

TRAVAUX D'AMENAGEMENT AUTOUR DE LA SALLE DES FETES - VAL AU PERCHE

PASS CONFIANCE – 29 avril 2025

Votre contact SOCOTEC Construction :

Thomas LECHAT
coordonnateur SPS
Tel : 07 71 37 70 34
Mail : thomas.lechat@socotec.com

SOCOTEC Agence Construction Alençon
ZI Nord -Rue Nicolas Appert
61001 ALENCON

Interlocuteur CLIENT :

Mme LAUNAY
Chargé des travaux et de la station communale
Tel : 02 37 49 59 80
Mail : travaux@valauperche.fr

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE
5 PL DE LA MAIRIE
61260 VAL-AU-PERCHE

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt – 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France



SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE COORDINATION SPS	6
	L'équipe	6
	La méthodologie	6
	Les délais pour les principales prestations	7
	Les honoraires	7
4	CONDITIONS DE PAIEMENT	8
5	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	9
6	ANNEXE : Chiffrage mission CSPPS	10

1

SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT AUTOUR DE LA SALLE DES FETES à VAL AU PERCHE.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Mission de coordination SPS	787,50 €
TOTAL	787,50 €

Le mois supplémentaire de travaux, comprend une visite ou une réunion et la tenue du registre journal.

Rappel de votre projet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT AUTOUR DE LA SALLE DES FETES à VAL AU PERCHE

V2 - [K] 250415821000047

Fait à ALENCON , le 29 avril 2025

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : <u>M. Sébastien THIROUARD</u> <u>Maire</u>	Thomas LECHAT coordonnateur SPS Signature :
N° SIRET de la société à facturer : _____	
<u>20005381700017</u>	
Adresse de facturation : <u>5 place de</u> <u>la Hairie - 61260 Val-au-Perche</u>	
Date : <u>22 mai 2025</u>	
Signature et cachet de l'entreprise : <u>Sébastien THIROUARD,</u> <u>Maire</u> 	Agence Construction Alençon ZI Nord -Rue Nicolas Appert 61001 ALENCON

NB : La présente proposition comporte 10 pages

2 VOTRE PROJET

Ses principales caractéristiques

Adresse de l'opération :
5 Place de la Mairie
61260 VAL AU PERCHE

Nombre de bâtiments : 1

Type de finition : Aménagée

Stade d'avancement du projet : APD/DCE

Durée prévisionnelle des travaux : 2,0 mois

Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 200 000,00 €

Nombre de permis de construire : 0

Nombre de tranches déclarées au PC : 0

Description et points particuliers

Les travaux consistent aux aménagements extérieurs aux abords de la salle des fêtes Jean Beaudoux au Theil-sur-Huisne

Pour Information, notre chiffrage s'est basé sur les hypothèses suivantes :
- Nombre d'entreprises intervenantes : 2

3

LA MISSION DE COORDINATION SPS

OBJECTIF : *Prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises.*

Anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.

Au vu des caractéristiques de votre projet, la catégorie de l'opération est : **3**

L'équipe

Votre coordonnateur SPS est **Thomas LECHAT**

Son suppléant est **Christophe DUCHESNE**

La méthodologie

Nos coordonnateurs utilisent un outil d'élaboration des documents, de suivi et de communication : RapsoSPS.

L'outil RapsoSPS permet à tous les stades d'une mission de coordination SPS d'élaborer tous les documents du ressort du coordonnateur et de communiquer avec tous les interlocuteurs d'une opération de BTP. La diffusion des documents est réalisée en temps réel et via une plateforme internet dédiée et sécurisée, les destinataires peuvent répondre ou commenter les documents.

De la phase conception à la livraison d'un ouvrage, RapsoSPS répond aux exigences réglementaires et permet de diffuser, gérer et suivre en temps réel l'avancement de la mission de coordination SPS.

Chaque coordonnateur dispose d'une tablette tactile pour ses interventions sur le terrain couplée à un ordinateur PC qui assure le « back-office ».

Les avantages de RAPSOSPS

- Des documents à tous les stades présentés sous une forme lisible, exploitable et synthétique.
- Le suivi et la traçabilité des interventions du coordonnateur SPS, la numérotation des documents émis sur une affaire en une série continue comme le veut la réglementation en matière de Registre-Journal de la Coordination.
- La diffusion automatique par mail de chaque document à l'ensemble des acteurs concernés : Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, entreprises.
- La possibilité pour le Maître d'Ouvrage, et à sa demande, d'accéder à un site sécurisé lui permettant de consulter l'ensemble des documents émis sur son affaire (Chaque document diffusé est automatiquement enregistré en format non modifiable dans l'application).

Les délais pour les principales prestations

PHASE CONCEPTION (après réception des dossiers de conception)	DÉLAIS
Ouverture du Registre journal de coordination	10 jours
Examen des dossiers de conception	10 jours
Elaboration du PGC SPS / PGSC ou notice de sécurité	10 jours
Constitution du DIUO*	continu pendant toute la phase de conception

PHASE RÉALISATION (délai de réalisation des livrables)	DÉLAIS
Compte-rendu (visites de chantier, inspections communes, réunions dont PV de CISSCT)	2 jours
Harmonisation des PPSPS	5 jours
Remise du DIUO final*	15 jours après réception

*Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de DIUO (ex : démolition), il vous sera remis une fiche de fin de mission reprenant les éléments du Registre journal de l'opération.

Les honoraires

Vous trouverez la grille de prix en annexe de cette proposition.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- Loi 93-1418 du 31 décembre 1993
- Décret 94-1159 du 26 décembre 1994

Le mois supplémentaire de chantier pourra donner lieu à une facturation de **200,00 € H.T / mois**.

Il pourra être facturé **75,00 € H.T** par entreprise supplémentaire afin de prendre en compte l'inspection commune et l'examen du PPSPS.

4 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CSPS	Répartition
Honoraires dus à la signature	10,00 %
Honoraires dus à la remise du PGC	15,00 %
Honoraires travaux (démarrage et en cours)	70,00 %
Honoraires dus à la remise du DIUO	5,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La Norme 99-600 de juillet 2016 relative à la mission de Coordonnateurs SPS

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Le montant de nos honoraires est ferme et non actualisable.

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

5

CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Mission de coordination SPS (KDA)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT-SPS PREVENTION

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

PHASE CONSTRUCTION

CONCEPTION		Nombre	Unité	Total (heures)	Coût (HT) Prestation
R 4532-6	Prise en compte du projet	1	Forfait	1,00	45,00 €
R 4532-12	Analyse du dossier de conception	1	Forfait	1,00	45,00 €
R 4532-7	Inspection du site/réunions de préparation	0	Forfait	0,00	0,00 €
R 4532-12	Elaboration du PGC	1	Forfait	4,00	180,00 €
R 4532-12	Constitution du DIUO	1	Forfait	3,00	135,00 €
R 4532-12	Ouverture du Registre Journal	1	Forfait	1,00	45,00 €
R 4532-15	Projet de Règlement de C.I.S.S.C.T.	0	Forfait	0,00	0,00 €
Sous Total « Conception »				10,00	450,00 €
RÉALISATION		Nombre	Unité	Total (heures)	Coût (HT) Prestation
R 4532-14	Inspections Communes avec chaque entreprise	2	Entreprises	1,00	45,00 €
R 4532-48	Analyse et harmonisations des PPSPS	2	Entreprises	1,00	45,00 €
R 4532-48	Mise à jour et adaptation du PGC	1	Forfait	0,00	0,00 €
R 4532-8	SPS Visites de chantier, Réunions de chantier et Réunions de coordination SPS	2	Visites	4,00	180,00 €
R 4532-12	Complément DIUO	0	Forfait	0,00	0,00 €
R 4532-12	Consignation sur le Registre Journal	1	Forfait	0,50	22,50 €
R 4532-39	Finalisation et remise du DIUO	1	Forfait	1,00	45,00 €
R 4532-15	C.I.S.S.C.T. (une réunion tous les 3 mois) + Visite préalable du chantier + Présidence de la réunion + Rédaction des comptes-rendus correspondants	0	Forfait	0,00	0,00 €
Sous Total « Réalisation »				7,50	337,50 €
TOTAL PHASE CONSTRUCTION				17,50	787,50 €

L'échéancier de facturation est décorrélé de la grille de décomposition SPS, en dernière page de notre offre.

DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-043

en exercice : 26

présents : 18

votants : 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-deux mai,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,

Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : CHOIX DU BUREAU SPS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE JEAN BEAUDOUX – LE THEIL-SUR-HUISNE

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement extérieur des abords de la salle Jean Beaudoux doivent faire l'objet d'un contrôle de Sécurité et Protection Sociale.

Afin de retenir un bureau de contrôle pour cette mission SPS, quatre bureaux ont été consultés : Apave, Bureau Véritas, Socotec et Qualiconsult.

Description de la mission SPS	APAVE	BUREAU VERITAS	SOCOTEC	QUALICONSULT
PHASE CONCEPTION				
Participation réunion de préparation du chantier	150,00 €	147,00 €	90,00 €	150,00 €
Élaboration du PGC (Plan Général de Coordination)	50,00 €	168,00 €	180,00 €	100,00 €
Constitution du DIUO (Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage)	20,00 €	63,00 €	135,00 €	20,00 €
Constitution du RJC (Registre Journalier de Coordination)	10,00 €	42,00 €	45,00 €	50,00 €
Sous total 1	230,00 €	420,00 €	450,00 €	320,00 €
PHASE DE RÉALISATION				
Organisation des inspections communes des entreprises	62,50 €	63,00 €	45,00 €	80,00 €
Examen et harmonisation des PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé)- Mise à jour du PGC	62,50 €	63,00 €	45,00 €	80,00 €
Visite de chantier	500,00 €	462,00 €	180,00 €	360,00 €
Mise en forme document DIUO	62,50 €	105,00 €	67,50 €	160,00 €
Sous total 2	687,50 €	693,00 €	337,50 €	680,00 €
Sous-total 1 + 2 : H.T	917,50 €	1 113,00 €	787,50 €	1 000,00 €
T.V.A 20%	183,50 €	222,60 €	157,50 €	200,00 €
TOTAL TTC	1 101,00 €	1 335,60 €	945,00 €	1 200,00 €

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

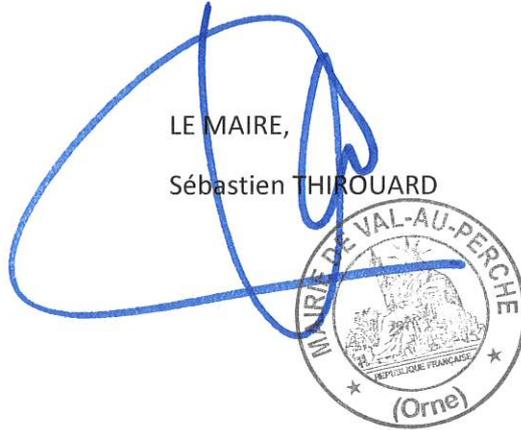
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition la mieux-disante proposée par le bureau SOCOTEC pour un montant de 787.50 € HT soit 945.00 € TTC,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

Les crédits nécessaires ont été prévus sur le Budget principal 2025 à l'opération 2507 « Aménagement extérieur des abords de la salle Jean Beaudoux».

LE MAIRE,

Sébastien THIROUARD



Mis en ligne :

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-044

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE SPORTIF DU STADE DE FOOTBALL JACQUES VALLÉE – LE THEIL-SUR-HUISNE

M. François, Conseiller délégué aux Sports, indique que pour améliorer les conditions d'utilisation du stade de football Jacques Vallée, une étude a été réalisée pour l'installation d'un éclairage sportif pour faciliter l'usage du terrain le soir.

Trois entreprises ont été consultées : SOGETRA, INEO et CITEOS :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
CITEOS (Alençon)	103 590,00 €	124 308,00 €
INEO (Agence de Dreux)	77 488,87 €	92 986,64 €
SOGETRA (Sées)	75 652,24 €	90 782,69 €

La commission « travaux », réunie le lundi 19 mai 2025 pour examiner ces offres, propose au Conseil municipal de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise SOGETRA pour un montant de 75 652.76 € HT soit 90 782.69 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal décide, par 20 voix pour et 1 abstention :

- de retenir la proposition la moins-disante de l'entreprise SOGETRA pour un montant de 75 652.24 € HT soit 90 782.69 € TTC,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

Les crédits nécessaires ont été prévus sur le Budget 2025 à l'opération 2508 « Stade Jacques Vallée» et seront réajusté par la DM n° 1 à suivre.

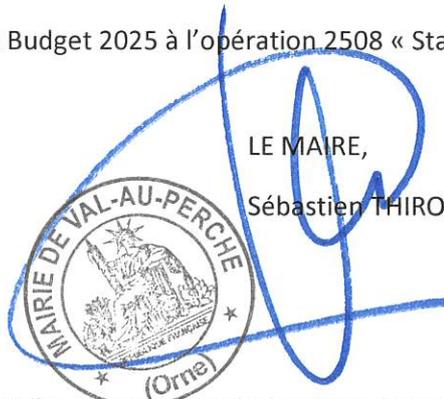
LE MAIRE,
Sébastien THIROUARD

Mis en ligne :
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025



Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.



CONVENTION DE SERVITUDES

CONVENTION CS 06

Commune de : Val-au-Perche

Département : ORNE

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DB22/089893 61-PROD GOULET

Chargé de projet Enedis : PRADO Xavier

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

La Société Enedis,

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social 4, place de la Pyramide , 92800 PUTEAUX,

Représentée par Mme Sabine LABEYLIE, agissant en qualité d'Adjoint au directeur délégué raccordement et ingénierie, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

EtNom *: **COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE représenté(e) par THIROUARD Sébastien, dûment habilité(e) à cet effet**Demeurant à : **LE THEIL SUR HUISNE 0005 PL DE LA MAIRIE, 61260 VAL AU PERCHE**Téléphone : **02 37 49 53 80**.....

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués.....
désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,**Il a été exposé ce qui suit :**

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Val-au-Perche		A	0055	DES TILLEULS	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_005-DE

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement :

Réception par le préfet : 27/05/2025

ARTICLE 4 – Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (noms, prénoms, adresse, etc.), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (**Mme Sabine LABEYLIE, agissant en qualité d'Adjoint au directeur délégué raccordement et ingénierie**).

ARTICLE 8 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Maître Chuiton notaire à 14000 Caen, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention....

La présente convention est signée dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, d'un commun accord entre les Parties.

Date de signature :

(1) **LE PROPRIETAIRE** (faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE représenté(e) par THIROUARD Sébastien, dûment habilité(e) à cet effet	 

(2) Enedis

Extrait cadastral : 4843590A0055

Val-au-Perche (061484)

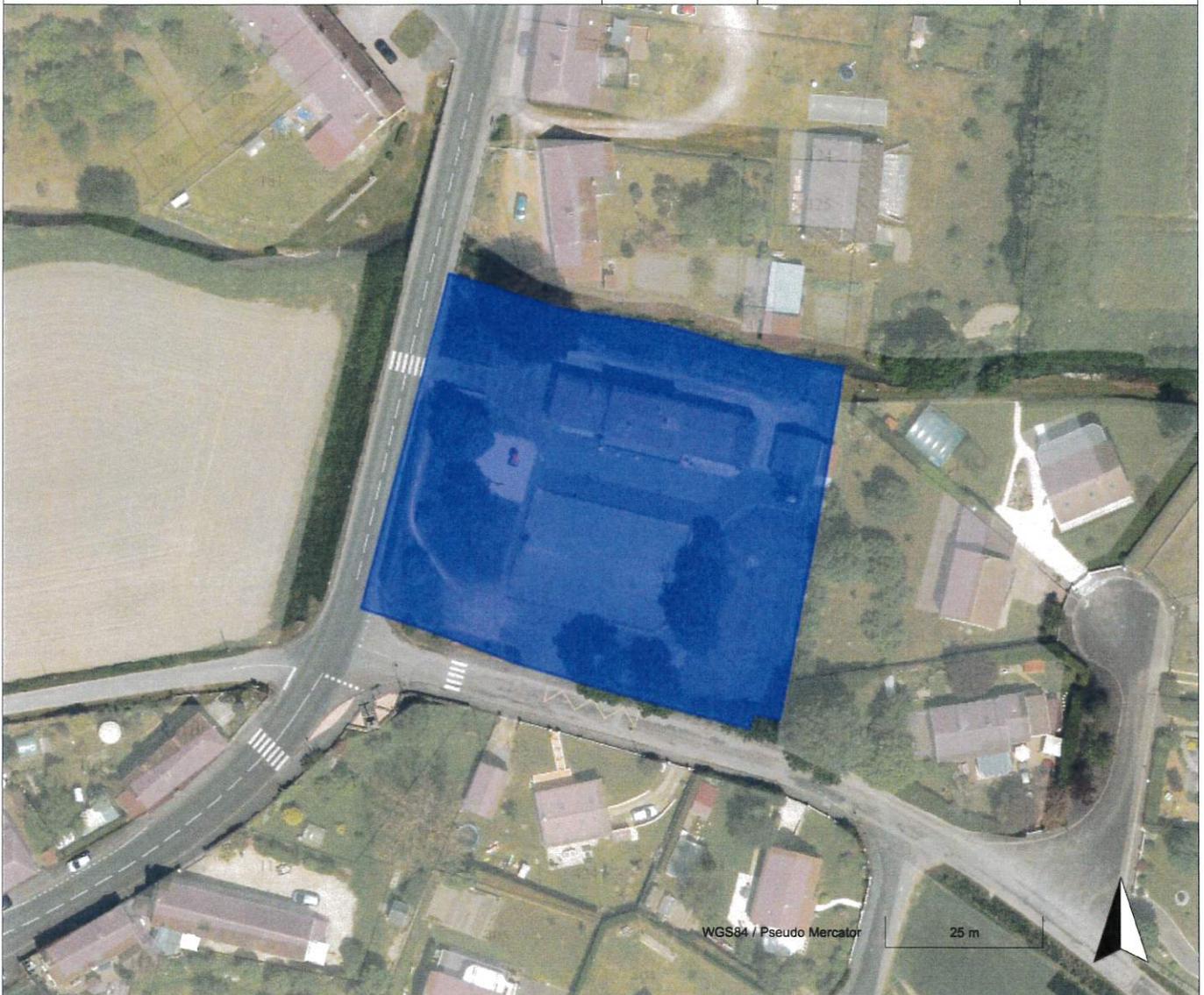
Echelle

Classe de précision

Date

1 / 1000

04/02/2025



Année de mise à jour : 2023

Décomposition DGI

Commune	Quartier	Section	Parcelle
061484	359	A	55

Informations de la parcelle

Département	Orne (61)
Commune	Val-au-Perche (061484)
Surface cadastrale	3935 m ²
Adresse	0002 RUE DES TILLEULS
Date d'acte	01/01/1970



- EXISTANT-----
 1 Poste type maçonné - 160 KVA
 "LE BOURG"
 1 Arrivée HTA 95°
 1 Départ HTA 95°
 3 Départs BTA 150°
 1 MATM
 1 MATM
 -----POSE-----
 1 Bloc Départ TUR 400A
 -----CONFECTION-----
 1 Racc. BT 240°
 Mutation du transformateur - 250 KVA
 Ajout de lubrile sur le départ 6135900180
 PI

Réalisation d'un forage dirigé

BT 3x240+115 AL

BT 3x240+115 AL

BT 3x150+70 C33-210 exist. - Classe A
 BT 3x150+70 C33-210 exist. - Classe A
 HTA 3x95 UTE C33-225 AT exist. - Classe A

BT 3x150+70 C33-210 exist. - Classe B
 HTA 3x95 UTE C33-225 AT exist. - Classe B

Vers tolo 02

RUE DU CHEVAL BLANC

RUE DES JARDINS

Echelle 1/200

FINEO
 Ingénierie & Services

FOLIO
 1 / 5

VAL AMÉRIQUE
 Raccordement individuel HTA & BT >38-KVA
 -2 Rue du cheval blanc -

DOSSIER DB22/089883
 N°ETUDE:

DATE: 11/03/2025
 N°TRAVAIL:

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. TRUILLET, ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CRÉMADÈS, M. GARNIER.

ABSENTES EXCUSÉES : MMES GUILLIN, TREVIN.

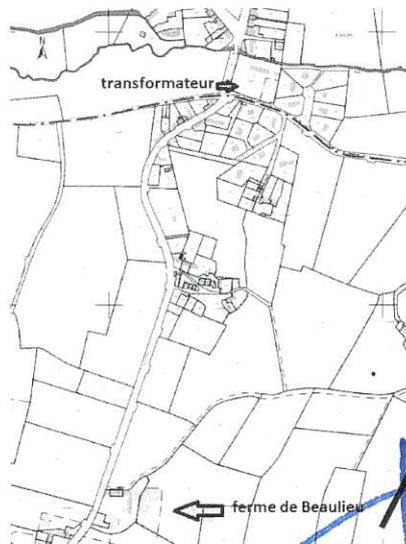
ABSENTS : MMES COUVRET, PICHON-COEURJOLY, PAPILLON, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FRANÇOIS.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE RENFORCEMENT D'UN BRANCHEMENT ENEDIS, ENTRE LE RUE DES TILLEULS ET LE LIEUDIT « BEAULIEU » - SAINT-AGNAN-SUR-ERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'ENEDIS doit effectuer des travaux sur le domaine public depuis le transformateur situé rue des Tilleuls à Saint-Agnan-sur-erre afin de réaliser des travaux de modification de puissance d'une ligne électrique souterraine alimentant le lieudit « Beaulieu ».

Pour intervenir, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes avec ENEDIS. Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité cette convention et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de servitudes relative à ce dossier. (avenant, sous-traitance, etc).



LE MAIRE
Sébastien THIROUARD

Une signature manuscrite en bleu est superposée sur un sceau officiel. Le sceau est circulaire et contient le texte 'MAIRIE DE VAL-AU-PERCHE' en haut, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' en bas, et 'Orne' au centre. Au milieu du sceau se trouve un blason.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-047

en exercice : 26

présents : 18

votants : 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-deux mai,

Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – 2025 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental de l'Orne a attribué une aide pour les travaux de réhabilitation des réseaux des eaux usées pour le Quartier de la Taille. Il indique également qu'il est nécessaire d'ajuster le montant du budget 2025 suite à la décision précédente pour la souscription de l'emprunt.

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
618 Divers	52 933,00 €		équilibre de la section
6611 Intérêts	4 143,00 €		intérêts sur 2025
6688 Autres frais	180,00 €		frais de dossier emprunt
O23 Virement à la section d'investissement	- 57 256,00 €		réduction autofinancement
TOTAL	- €	- €	
<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
2031 Frais d'études	15 000,00 €	- €	extensions de réseau
2315 Travaux en cours	136 110,00 €	- €	
1313 Subvention du Département	- €	51 860,00 €	subvention non prévue au Budget Primitif 2025, notifiée par courrier du 04/04/2025 pour la réhabilitation du réseau de plusieurs rues du Theil
1641 Emprunts en euros	4 195,00 €	160 701,00 €	modification du montant de l'emprunt à souscrire (prévu au Budget Primitif 2025 : 139 299,07 €) et première échéance en capital sur 2025
O21 Virement de la section de fonctionnement		- 57 256,00 €	réduction autofinancement
TOTAL	155 305,00 €	155 305,00 €	

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les transferts de crédits énoncés précédemment dans le cadre de la Décision Modificative n° 1 du budget annexe « assainissement » 2025.

Mis en ligne :

LE MAIRE,

Sébastien THIROUARD



DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-048

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les crédits ouverts pour l'opération 2506 « Éclairage sportif » étaient basées sur une estimation. Suite à la réception des devis définitifs, il y a lieu de prévoir une décision modificative pour réajuster les crédits.

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
615221 Entretien des bâtiments	-20 800,00 €		Crédit pour équilibrer la section (solde avant DM : 82 998,18 €)
023 - Virement à la section d'investissement	20 800,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	
<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
2315-op 2508 Éclairage stade J. Vallée	20 800,00 €		Installation de mâts pour l'éclairage des matchs
021 - Virement de la section de fonctionnement		20 800,00 €	
TOTAL	20 800,00 €	20 800,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les transferts de crédits énoncés précédemment dans le cadre de la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Mis en ligne :



LE MAIRE,
Sébastien THIROUARD

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-049

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADES a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits par une décision modificative en investissement au compte 2135 « Installations, agencements » pour des travaux de remplacement d'une jauge électronique.

<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u> HT	<u>recettes</u> HT	<u>Observations</u>
2135 Installations, agencements	2 697,00 €		devis MADIC pour le remplacement d'une sonde nécessaire au bon fonctionnement de la jauge d'une cuve de gasoil
1681 Autres emprunts	- 2 697,00 €		réduction du remboursement de l'avance consentie par le budget principal pour équilibrer la section
TOTAL	- €	- €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les transferts de crédits énoncés précédemment dans le cadre de la Décision Modificative n° 1 du budget annexe « station-service » 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Mis en ligne :

LE MAIRE,
Sébastien THIROUARD



Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-050

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES ET PARATONNERRES DES ÉGLISES

M. Police, Conseiller municipal en charge de la Voirie indique que le contrat de maintenance attribué à Biard-Roy concernant l'entretien des cloches et des paratonnerres des églises est arrivé à échéance.

Il y a lieu de procéder à son renouvellement jusqu'au 31 décembre 2026. Deux entreprises ont été consultées : Biard-Roy et Bodet.

Chaque prestation comprend un contrôle annuel de :

- église du Theil-sur-Huisne : 3 cloches et 1 paratonnerre,
- église de Mâle : 2 cloches et 1 paratonnerre,
- église de La Rouge : 1 cloche,
- église de Gémages : 1 cloche,
- église de L'Hermitière : 1 cloche,
- église de Saint-Agnan-sur-erre : 1 cloche.

soit un total de 9 cloches et 2 paratonnerres.

PRESTATAIRE	Montant annuel HT	Montant annuel TTC
BIARD ROY	535,00 €	642,00 €
BODET	740,00 €	888,00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition la mieux-disante proposée par l'entreprise BIARD-ROY pour un montant annuel de 535.00 € HT soit 642.00 € TTC
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025



LE MAIRE,
Sébastien THIROUARD

Mis en ligne :

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

Référence à rappeler : 2025 165

Ce contrat est établi entre :

La société LTSA (Laboratoire des Techniques et Sciences des Aliments), immatriculée au RCS d'ALENCON sous le numéro 389 650 425. Représentée par **Madame Sandra BOUCHER** agissant en qualité de **Responsable commerciale**.

et
COMMUNE DE VAL AU PERCHE représentée par **Monsieur THIROUARD Sébastien**

Adresse : **5, place de la Mairie Le Theil au Perche 61260 VAL AU PERCHE**

Tél : **02.37.49.59.80**

Mail : **accueil@valauperche.fr,**
martine.georget@valauperche.fr

ARTICLE 1 - MODALITES TECHNIQUES

1) LES PRELEVEMENTS ET ANALYSES

Les prélèvements auront lieu **1 FOIS PAR AN pour les 3 cantines scolaires (Le Theil, Mâle et La Rouge)** à raison de **1 échantillon d'eau pour les analyses bactériologiques et chimiques de type D1** et un audit hygiène sera effectué pour chaque établissement .

2) TARIFICATION (SOUS RESERVE DE RECEVOIR CE CONTRAT SIGNE DANS LES DEUX MOIS SUIVANT SON EMISSION)

	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL
Audit hygiène	3	225,00 €	675,00 €
Analyse type D1	3	85,00 €	255,00 €
		TOTAL HT	930,00 €
		TVA 20%	186,00 €
		TOTAL TTC	1 116,00 €

Le taux de T.V.A. appliqué à notre prestation est de 20%. Toute variation de ce taux sera automatiquement répercutée au client à l'émission de la facture définitive.

ARTICLE 2 - DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans commençant à courir le **01/09/2025** pour se terminer le **jeudi 31 août 2028..**

ARTICLE 3 - EXIGENCES PARTICULIERES

Aucune exigence particulière n'a été convenue avec le client

Fait à Alençon, le mercredi 14 mai 2025
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
En deux originaux dont un a été remis à chacune des parties contractantes.
061-200053817-20250522-20250527-010-DE

Pour et au nom du Laboratoire des
Techniques et Sciences des Aliments
Réception par le préfet : 27/05/2025
Madame Sandra BOUCHER,
Responsable commerciale

Bon pour accord
(Date, nom signataire, tampon et signature)
Monsieur THIROUARD Sébastien

Bon pour accord
Mairie



le 22/04/2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

L'objet de ce contrat, est d'effectuer pour le client des prélèvements, l'analyse microbiologique et de communiquer à celui-ci les résultats des travaux réalisés.

Toute prestation réalisée par la société LTSA implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Le LTSA s'engage à réaliser ces prestations en toute confidentialité et en toute impartialité. De plus le LTSA s'engage à mettre en œuvre les moyens tant en personnel qu'en matériel, nécessaires aux prestations de services susvisées, étant précisé que le LTSA est seul juge des moyens à mettre en œuvre et ce, pour l'ensemble des prestations de services susvisées. Ces prestations entrent dans le cadre réglementaire suivant :

- **Arrêté du 01 février 2010** relatif à la surveillance des Légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

- **Arrêté du 14 décembre 2013** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement ou de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

- **Règlement (CE) n°178/2002** du "paquet hygiène" relatif à la sécurité des denrées alimentaires, pour les analyses de potabilité de l'eau

ARTICLE 2 - MODALITES TECHNIQUES

1) LES PRELEVEMENTS

Les prélèvements seront effectués par des spécialistes dans les conditions assignées au laboratoire. Le laboratoire vous communiquera par mail ou téléphone, sa date d'intervention et un rappel des points réglementaires à contrôler. Sauf demande du client nous contrôlons la maîtrise du réseau et non pas l'exposition. Dans le cas où les prélèvements sont à réaliser sur un site industriel ou présentant des difficultés particulières d'intervention, une visite préliminaire sur site sera effectuée au préalable de la signature de ce contrat afin d'évaluer les modalités d'intervention techniques et de sécurité nécessaire. Les prélèvements d'eaux destinés à la consommation humaine, eaux sur tours aéroréfrigérantes ainsi que les eaux chaudes ou froides sanitaires, sont effectués sous accréditation COFRAC (Accréditation N°1-1137 portée disponible sur www.cofrac.fr) selon la méthode figurant en annexe de ce contrat. Lors d'un changement ou d'une évolution de méthode cette annexe vous sera renvoyée. Il convient de préciser que pour une analyse bactériologique le volume minimal de prélèvement est de 500 ml par point de prélèvement. Si les prélèvements et/ou le transport des échantillons venaient à être effectués par vous-même, vous devez en informer le LTSA dans les plus brefs délais. En effet nous devons vous communiquer les instructions de prélèvements et de transport, afin de garantir l'intégrité des échantillons prélevés. De plus, nous vous informons que dans ce cas, le prélèvement de vos échantillons ne sera pas couvert par l'accréditation.

2) LE TRANSPORT

Le transport des échantillons en vue de la recherche bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine, est effectué en glacière avec des plaques eutectiques de façon à maintenir une température de $+5^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$. Pour les analyses de recherche de Légionelle, le transport et la conservation de l'échantillon sont réalisés à température ambiante en enceinte isotherme non réfrigérée.

3) L'ANALYSE MICROBIOLOGIQUE

Les analyses sont effectuées selon les méthodes et les critères figurant en annexe de ce contrat ou selon vos critères. Elles sont réalisées sous accréditation COFRAC (Accréditation N°1-1137 portée disponible sur www.cofrac.fr) hormis les paramètres notifiés. Lors d'un changement ou d'une évolution de ces documents ils vous seront renvoyés au plus tôt. L'analyse bactériologique de potabilité doit être réalisée dans les 18h suivant le prélèvement, et l'analyse en vue de la recherche de Légionelle, au plus tard le lendemain du prélèvement. Le laboratoire s'efforcera de réduire au maximum ces délais. Concernant la recherche de *Legionella* et *Legionella pneumophila*, le laboratoire n'est pas en mesure d'effectuer les analyses sur des eaux non filtrables, l'échantillon sera refusé. En fin d'analyse, l'eau éventuellement restante est jetée. Le retour d'échantillons en vos locaux n'est pas possible.

4) RESULTATS ET INTERPRETATIONS

Les résultats sont adressés selon les modalités prévues dans la convention de preuve que vous aurez complétée, ou à défaut, par courrier au titulaire du contrat, dans un délai de trois semaines maximum. Une déclaration de conformité est faite selon :

Pour la recherche de *Legionella pneumophila* :

- **Circulaire DGS/EA4/2010/448 du 21 décembre 2010** relative aux missions des Agences régionales de santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des Légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

- **Arrêté du 01 février 2010** relatif à la surveillance des Légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

- **Circulaire DGS/SD7A/SD5C/DHOS/E4 n°2002/243 du 22 avril 2002** relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé.

- **Arrêté du 14 décembre 2013** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement ou de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour les autres analyses :

- **Arrêté du 11 janvier 2007** relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R.1321-3, R.1321-7, R. 1321-38 du code de la santé publique.

- **Guide technique : L'eau dans les établissements de santé**

Le laboratoire n'émet aucun avis et interprétation sur les résultats. Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans la déclaration de conformité, mais elles peuvent vous être fournies sur simple demande.

Dans le cas de présence de germes pouvant présenter un danger, le client ou toute autre personne désignée par lui, en est immédiatement prévenu. Les coordonnées

de la personne à contacter sont à noter sur la convention de preuve. A défaut, le titulaire du présent contrat, et lui uniquement, sera contacté. Si le contrat fait référence à une entité, le responsable légal de celle-ci sera demandé. Une convention de preuve vierge est disponible sur simple demande.

5) REFERENCE A L'ACCREDITATION

Le laboratoire n'autorise pas le client à faire référence à son accréditation COFRAC (Accréditation N°1-1137 portée disponible sur www.cofrac.fr). Seule la reproduction intégrale des rapports émis est autorisée.

ARTICLE 3 - FACTURATION

La société LTSA facturera les prestations de services susvisées au client selon les modalités fixées au contrat. En cas de refus de la part du client d'effectuer les prélèvements lors de notre passage, une indemnité forfaitaire de 60€ HT sera facturée, en plus des frais de prise en charge inclus au contrat. Le délai de règlement entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 30 jours fin de mois.

En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera consenti. En cas de retard de paiement, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ sera exigible, et les interventions du LTSA seront suspendues. En cas de prélèvement automatique rejeté des frais de 10€HT seront facturés. La facture sera adressée selon les modalités prévues dans la convention de preuve, ou à défaut, par courrier au titulaire du contrat.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le LTSA accepte les paiements en espèces, chèque bancaire, virement bancaire, mais privilégie le prélèvement automatique. Nos coordonnées bancaires sont les suivantes :

Code Banque : 16606 **Code Guichet :** 00001 **Numéro de compte :** 01515288111

Clé RIB : 64 **Domiciliation :** ALENCON

IBAN : FR76 1660 6000 0101 5152 8811 164 **BIC :** AGRIFRPP866

ARTICLE 5 - VIE DU CONTRAT

Pour les contrats renouvelables par tacite reconduction, l'une ou l'autre des parties a la faculté de faire cesser le contrat à l'expiration de la période initiale ou à la fin de toute période tacitement reconduite en prévenant l'autre partie de son intention à cet égard trois (3) mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Si des modifications de contenu sont nécessaires pour l'une ou l'autre des parties un nouveau contrat sera établi ou un avenant sera élaboré. Le LTSA se réserve la possibilité de résilier ou suspendre de plein droit un contrat en cas de non-paiement de ses factures.

ARTICLE 6 - TARIFS

Le LTSA se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Le client recevra un courrier d'information quatre (4) mois avant l'augmentation tarifaire. De ce fait, le titulaire du contrat pourra anticiper cette hausse et résilier son contrat en cas de refus. Le client devra alors, dans les trois (3) mois à compter de la date d'envoi du courrier de notification de hausse, faire parvenir au LTSA par lettre recommandée AR son souhait de résiliation de contrat.

ARTICLE 7 - RECLAMATIONS

Le client peut effectuer une réclamation auprès du LTSA. Pour cela trois moyens sont possibles : par appel téléphonique, par courrier ou envoi d'un mail sur l'adresse suivante ltsa@wanadoo.fr. Le client sera informé sur le traitement de sa réclamation.



ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE - IMPARTIALITE

Les résultats d'analyses ainsi que l'origine des produits analysés sont soumis à la règle de la confidentialité. Dans le cadre de notre accréditation, vos résultats d'analyses sont susceptibles d'être observés par les auditeurs. Nous vous informons qu'ils sont eux aussi soumis à cette règle de confidentialité. Des résultats présentant un intérêt général pourront être publiés ou communiqués ; dans ce cas, l'origine des échantillons sera tenue secrète. De plus pour assurer l'impartialité de notre activité, aucune considération financière ou politique n'existe au laboratoire. La politique de confidentialité est disponible sur le site www.ltsa.fr, ou simple demande téléphonique au 02.33.82.35.80 ou par mail à l'adresse suivante : ltsa@wanadoo.fr.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS JURIDIQUES GENERALES / LITIGES

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif, indiqué en tête des présentes.

Les présentes prévaudront sur les conditions générales de vente et d'achat des parties, sur tous autres règlements professionnels ou syndicaux, et sur tout autre accord contractuel. Toute modification ou adjonction au présent contrat devra être faite par écrit et recevoir l'accord exprès des deux parties. Les parties en présence tenteront de résoudre à l'amiable tout conflit ou litige pouvant découler de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat. En cas de désaccord profond et persistant, elles pourront avoir recours à la loi en vigueur. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Alençon.

ARTICLE 10 - ANNEXES

Est annexé au présent contrat et en partie intégrante les références des méthodes utilisées pour les prestations techniques du laboratoire.

EN7-01-01-03 f

Référence à rappeler : 2025 164

Ce contrat est établi entre :

La société LTSA (Laboratoire des Techniques et Sciences des Aliments), immatriculée au RCS d'ALENCON sous le numéro 389 650 425. Représentée par **Madame Sandra BOUCHER** agissant en qualité de **Responsable commerciale**.

et
LA COMMUNE DE VAL AU PERCHE représentée par **Monsieur THIROUARD Sébastien**

Adresse : 5, place de la Mairie Le Theil au Perche 61260 VAL AU PERCHE

Tel : 02.37.49.59.80

Mail : accueil@valauperche.fr, martine.georget@valauperche.fr

ARTICLE 1 - MODALITÉS TECHNIQUES

Ces travaux seront réalisés en fonction des modalités techniques qui sont portées à la connaissance du client, à savoir :

1) LES PRELEVEMENTS

Les prélèvements auront lieu **3 FOIS PAR AN DANS LES 3 RESTAURANTS SCOLAIRES NOMMES EN ARTICLE 3** à raison de **3 échantillons alimentaires dont deux avec Recherche de Listéria, 3 échantillons de surface et 2 hygiénoscopies Listéria.**

2) TARIFICATION (SOUS RESERVE DE RECEVOIR CE CONTRAT SIGNE DANS LES DEUX MOIS SUIVANT SON EMISSION)

	POUR UNE ANNEE		
	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL
Analyse microbiologique alimentaire	27	28,00 €	756,00 €
Recherche de Listéria sur aliment	18	20,00 €	360,00 €
Prélèvement de surface (Flore totale/Entérobactérie)	27	5,00 €	135,00 €
Hygiénoscopie Listéria	18	22,00 €	396,00 €
		TOTAL HT	1 647,00 €
		TVA 20%	329,40 €
		TOTAL TTC	1 976,40 €

Le taux de T.V.A. appliqué à notre prestation est de 20%. Toute variation de ce taux sera automatiquement répercutée au client à l'émission de la facture définitive.

ARTICLE 2 - DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 années commençant à courir le **1er septembre 2025** pour se terminer le **31 août 2028**

ARTICLE 3 - EXIGENCES PARTICULIERES

Les interventions auront lieu au Theil, à Male et à la Rouge.

Le laboratoire fournira des autocollants millésimés attestant que l'établissement est contrôlé.

Les conseils d'hygiène seront gratuits. Le laboratoire pourra effectuer une assistance technique par téléphone.

Fait à Alençon, le **14 mai 2025**

En deux originaux dont un exemplaire est remis à chacune des parties contractantes.

Pour et au nom du Laboratoire des
Techniques et Sciences des Aliments
Madame Sandra BOUCHER,
Responsable commerciale,

Bon pour accord (Date, nom signataire, tampon et signature)
Monsieur THIROUARD Sébastien,

Bon pour accord
Maire
le 22/05/2025



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

L'objet de ce contrat, est d'effectuer pour le client des prélèvements, l'analyse microbiologique et de communiquer à celui-ci les résultats des travaux réalisés. Toute prestation réalisée par la société LTSA implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Le LTSA s'engage à réaliser ces prestations en toute confidentialité et en toute impartialité. De plus le LTSA s'engage à mettre en œuvre les moyens tant en personnel qu'en matériel, nécessaires aux prestations de services susvisées, étant précisé que le LTSA est seul juge des moyens à mettre en œuvre et ce, pour l'ensemble des prestations de services susvisées.

ARTICLE 2 - MODALITÉS TECHNIQUES

1) LES PRELEVEMENTS

Les prélèvements seront effectués de façon inopinée, par des spécialistes dans les conditions assignées au laboratoire. La quantité minimum de produit à prélever est de 60grs. Dans le cas d'un produit se présentant sous format unitaire, celui-ci sera prélevé dans son intégralité, toutefois si les portions sont inférieures à 60grs plusieurs portions seront prélevées.

Des interventions supplémentaires pourront être effectuées par le LTSA à la demande du client ou toute autre personne désignée par lui.

Les prélèvements de produits alimentaires hors carcasses et produits congelés en pain sont effectués sous accréditation COFRAC (Accréditation N°1-1137 portée disponible sur www.cofrac.fr) selon la méthode figurant en annexe de ce contrat. Lors d'un changement ou d'une évolution de méthode cette annexe vous sera renvoyée.

Si les prélèvements et/ou le transport des échantillons venaient à être effectués par vous-même, vous devez en informer le LTSA dans les plus brefs délais. En effet nous devons vous communiquer les instructions de prélèvements et de transport, afin de garantir l'intégrité des échantillons prélevés et la faisabilité des analyses. De plus, nous vous informons que dans ce cas, le prélèvement de vos échantillons ne sera pas couvert par l'accréditation.

2) LE TRANSPORT

Le transport des échantillons, est effectué en glacière avec des plaques eutectiques de façon à maintenir une température de $+5^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$.

3) L'ANALYSE MICROBIOLOGIQUE

Les analyses sont effectuées selon les méthodes et les critères figurant en annexe de ce contrat ou selon vos critères. Lors d'un changement ou d'une évolution de ces documents ils vous seront renvoyés au plus tôt. Les analyses sont réalisées sous accréditation COFRAC (Accréditation N°1-1137 portée disponible sur www.cofrac.fr) hormis les paramètres notifiés. Les analyses sont effectuées le jour du prélèvement ou exceptionnellement le lendemain (hormis demande du client). Vos échantillons seront conservés 1 semaine au réfrigérateur après analyse afin de confirmer un résultat si nécessaire (la ré-analyse sera traitée comme un nouvel échantillon, est non couverte par l'accréditation). A l'issue de cette période, ils sont détruits. Le retour d'échantillons en vos locaux n'est pas possible.

4) RESULTATS ET INTERPRETATIONS

Les résultats sont adressés selon les modalités prévues dans la convention de preuve que vous aurez complétée, ou à défaut, par courrier au titulaire du contrat, dans un délai de deux semaines maximum.

Un compte rendu d'analyse est établi par produit. Une déclaration de conformité est faite en fonction des critères prédéfinis dans le tableau annexé à ce contrat. Le laboratoire n'émet aucun avis et interprétation sur les résultats. Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans la déclaration de conformité, mais elles peuvent vous être fournies sur simple demande.

Dans le cas de présence de germes pouvant présenter un danger, le client, ou toute autre personne désignée par lui, en est immédiatement prévenu.

Les coordonnées de la personne à contacter sont à noter sur la convention de preuve. A défaut, le titulaire du présent contrat, et lui uniquement, sera contacté. Si le contrat fait référence à une entité, le responsable légal de celle-ci sera demandé.

Une convention de preuve vierge est disponible sur simple demande.

5) REFERENCE A L'ACCREDITATION

Le laboratoire n'autorise pas le client à faire référence à son accréditation COFRAC (Accréditation N°1-1137 portée disponible sur www.cofrac.fr). Seule la reproduction intégrale des rapports émis est autorisée.

ARTICLE 3 - FACTURATION

La société LTSA facturera les prestations de services susvisées au client selon les modalités fixées au contrat. En cas de refus de la part du client d'effectuer les prélèvements lors de notre passage, une indemnité forfaitaire de 60€ HT sera facturée, en plus des frais de prise en charge inclus au contrat.

Le délai de règlement entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 30 jours fin de mois.

En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera consenti. En cas de retard de paiement, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ sera exigible, et les interventions du LTSA seront suspendues. En cas de prélèvement automatique rejeté des frais de 10€HT seront facturés.

La facture sera adressée selon les modalités prévues dans la convention de preuve, ou à défaut, par courrier au titulaire du contrat.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le LTSA accepte les paiements en espèces, chèque bancaire, virement bancaire mais privilégie le prélèvement automatique.

Nos coordonnées bancaires sont les suivantes :

Code Banque : 16606 Code Guichet : 00001 Numéro de compte : 01515288111 Clé RIB : 64

Domiciliation : ALENCON

IBAN : FR76 1660 6000 0101 5152 8811 164

BIC : AGRIFRPP866

ARTICLE 5 - VIE DU CONTRAT

Pour les contrats renouvelables par tacite reconduction, l'une ou l'autre des parties a la faculté de faire cesser le contrat à l'expiration de la période initiale ou à la fin de toute période tacitement reconduite en prévenant l'autre partie de son intention à cet égard trois (3) mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Si des modifications de contenu sont nécessaires pour l'une ou l'autre des parties un nouveau contrat sera établi ou un avenant au présent contrat sera élaboré.

Le LTSA se réserve la possibilité de résilier ou suspendre de plein droit un contrat en cas de non-paiement de ses factures.

ARTICLE 6 - TARIFS

Le LTSA se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Le client recevra un courrier d'information quatre (4) mois avant l'augmentation tarifaire. De ce fait, le titulaire du contrat pourra anticiper cette hausse et résilier son contrat en cas de refus. Le client devra alors, dans les trois (3) mois à compter de la date d'envoi du courrier de notification de hausse, faire parvenir au LTSA par lettre recommandée AR son souhait de résiliation de contrat.

ARTICLE 7 - RECLAMATIONS

Le client peut effectuer une réclamation auprès du LTSA. Pour cela trois moyens sont possibles : par appel téléphonique, par courrier ou envoi d'un mail sur l'adresse suivante ltsa@wanadoo.fr. Le client sera informé sur le traitement de sa réclamation.



ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE - IMPARTIALITE

Les résultats d'analyses ainsi que l'origine des produits analysés sont soumis à la règle de la confidentialité. Dans le cadre de notre accréditation, vos résultats d'analyses sont susceptibles d'être observés par les auditeurs. Nous vous informons qu'ils sont eux aussi soumis à cette règle de confidentialité.

Des résultats présentant un intérêt général pourront être publiés ou communiqués ; dans ce cas, l'origine des échantillons sera tenue secrète.

De plus pour assurer l'impartialité de notre activité, aucune considération financière ou politique n'existe au laboratoire.

La politique de confidentialité est disponible sur le site www.ltsa.fr, ou simple demande téléphonique au 02.33.82.35.80 ou par mail à l'adresse suivante : ltsa@wanadoo.fr.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS JURIDIQUES GENERALES / LITIGES

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif, indiqué en tête des présentes.

Les présentes prévaudront sur les conditions générales de vente et d'achat du client, sur tous autres règlements professionnels ou syndicaux, et sur tout autre accord contractuel.

Toute modification ou adjonction au présent contrat devra être faite par écrit et recevoir l'accord exprès des deux parties.

Les parties en présence tenteront de résoudre à l'amiable tout conflit ou litige pouvant découler de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.

En cas de désaccord profond et persistant, elles pourront avoir recours à la loi en vigueur.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Alençon.

ARTICLE 10 - ANNEXES

Est annexé au présent contrat et en partie intégrante les références des méthodes et les critères utilisés selon le type de produits.

RAISON SOCIALE :	Mairie de Val-au-Perche
Responsable / titulaire du contrat :	M. Sébastien THIROUARD
Adresse du <u>contrat</u> :	5 place de la Mairie 61260 Val-au-Perche
Adresse du <u>prélèvement</u> (si différente):	Ecole André Barbet - Le Theil-sur-Huisne Ecole Louis Dubreuil - La Rouge Ecole
Adresse de <u>facturation</u> (si différente) :	
Modalité règlement :	<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque <input checked="" type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Prélèvement automatique (joindre un RIB)
Tel. - Port. :	02 37 49 59 80.
Fax :	
Mail :	accueil@valauperche.fr.
Jour(s) de fermeture :	lundi après-midi.
Informations diverses que vous souhaitez porter à notre connaissance :	
Interlocuteur(s) technique(s) :	Nom : GREMY Laëtitia. Nom : Fonction: Responsable restauration Fonction : Téléphone : Téléphone : Email : Email :

Souhaitez-vous avoir accès en ligne à vos résultats d'analyse via un espace client ? OUI NON

AUTORISATION ENVOI RAPPORTS / FACTURES AU FORMAT PDF

Le LTSA se propose de vous transmettre les rapports d'essai officiels par courrier électronique en format PDF, ceci afin de vous en faciliter la réception, l'archivage et l'utilisation interne.

Ces rapports envoyés par voie électronique sont en tous points identiques à ceux transmis par voie postale, et le LTSA conserve un document original constitué par une édition authentifiée du document envoyé.

Le LTSA reçoit une copie de ce qui vous est envoyé par mail et peut donc à tout moment vérifier l'intégrité des données qui vous ont été transmises. L'adresse mail émettrice des rapports et/ou facture est : "ltsa@lms.fr". Seul les rapports et/ou factures vous parvenant de cette adresse sont authentifiés comme provenant du LTSA.

La confidentialité des rapports est assurée par vos soins en nous transmettant des adresses mail personnelles des personnes autorisées à recevoir les rapports. Nous attirons votre attention sur l'utilisation d'adresse mail générale, où l'ouverture peut être effectuée par des personnes non autorisées.

Résultat d'analyse : envoi par courrier envoi par mail*

* REMPLIR IMPERATIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS

NOM	FONCTION	EMAIL
GRÉMY Laëtitia	Responsable Restauration	accueil@valauperche.fr.

Facture : envoi par courrier envoi par mail* CHORUS*

* REMPLIR IMPERATIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS

NOM	FONCTION	EMAIL ou SIRET
BARRÉ Christine	Responsable Finances	finances@valauperche.fr.

Date : 22/05/2025

Nom : Sébastien THIROUARD

Maire

Signature / Cachet de la société



Vérifié par suppléant RAQ : original visé

Le : 30.10.2020

Approuvé par DIA : original visé

Le : 30.10.2020

Page 1/1

METHODES UTILISEES POUR LES ANALYSES

 Accréditation N°1-1137
 Portée disponible sur www.cofrac.fr

RECHERCHE	REFERENCES METHODES
Prélèvements en vue d'analyses microbiologiques : Produits agro-alimentaires hors carcasses et produits congelés en pain.	IT8-01-01 (dernière version en vigueur)
Micro-organisme à 30°C Dénombrement des colonies à 30°C - Technique d'ensemencement en profondeur	NF EN ISO 4833-1 (Dernière version en vigueur)
<i>Escherichia coli</i> β-glucuronidase positive Dénombrement des colonies à 44°C	NF ISO 16649-2 (dernière version en vigueur)
Staphylocoques à coagulase positive Dénombrement des colonies à 37°C et confirmation sur RPFA	NF EN ISO 6888-1 (dernière version en vigueur)
Bactéries sulfite réductrices Dénombrement des colonies à 46°C en anaérobiose	NF V 08-061 (dernière version en vigueur)
<i>Salmonella</i> Recherche par milieu chromogénique IRIS <i>Salmonella</i> ®	BKR 23/07-10/11
<i>Listeria monocytogenes</i> Dénombrement en 24 à 48H sur milieu chromogénique COMPASS® <i>Listeria</i> Agar	BKR 23/05-12/07
Entérobactéries présumées (1) Dénombrement des colonies à 37°C	NF V 08-054 (dernière version en vigueur)
Bactéries lactiques mésophiles (1) Dénombrement des colonies à 30°C	ISO 15214 (dernière version en vigueur)
<i>Bacillus cereus</i> (1) Dénombrement sur milieu COMPASS® <i>Bacillus cereus</i> Agar®	BKR 23/06-02/10
<i>Pseudomonas spp</i> (1) Dénombrement sur milieu RHAPSODY Agar®	BKR 23/09-05/15
<i>Listeria monocytogenes</i> (1) Recherche sur milieu chromogénique COMPASS® <i>Listeria</i> Agar	BKR 23/02-11/02
Levures Moisissures (1) Dénombrement des colonies à 25°C	BKR 23/11-12/18
<i>Campylobacter spp</i> (1) Dénombrement des colonies	NF EN ISO 10272-2 (dernière version en vigueur)

METHODES POUVANT ETRE UTILISEES SUR DEMANDE

RECHERCHE	REFERENCES METHODES
<i>Salmonella spp.</i> dont <i>Salmonella typhi</i> et <i>Salmonella paratyphi</i> Recherche Isolement / Identification et confirmation	NF EN ISO 6579-1 (dernière version en vigueur)
<i>Listeria monocytogenes</i> Dénombrement des colonies à 37°C et confirmation	NF EN ISO 11290-2 (dernière version en vigueur)

 (1) : paramètres non accrédités COFRAC (Accréditation N°1-1137 portée disponible sur www.cofrac.fr)

Critères selon Règlement européen n°2073/2005 version en vigueur complété par les critères de la Saisine Afssa n°2007-SA-0174 du 13 mars 2008
et les critères FCD version en vigueur

VIANDES

	Viandes piécées	Viande hachée et viande à consommer crue	Viande hachée à consommer cuite à cœur sauf volaille	Préparation de viande hors volaille à consommer cuite	Préparation de viande à consommer crue	Abats de boucherie	Volaille entière distribution jusqu'à DLC	Découpe volaille avec peau distribution jusqu'à DLC	Découpe volaille sans peau distribution jusqu'à DLC	Abats de volaille fabrication jusqu'à DLC	Préparation de viande à base de volaille à consommer cuite	Découpe de lapin distribution jusqu'à DLC	Gibier
CANEVAS LTSA	V	VH	STH	PV	PVC	ABATS	VO ENT DLC	VO DEC PEAU DLC	VO DEC DLC	VO ABATS	PVO	LAP	VG
Micro-organismes à 30°C en UFC/g (FT)	10 000 000	500 000	500 000	/	/	5 000 000	/	/	/	/	/	/	10 000 000
Bactéries lactiques mésophiles en UFC/g (FL)	A rechercher si FT > critère	/	/	/	/	/	10 000 000 si produit sous vide ou atmosphère	5 000 000 si produit sous vide ou atmosphère	5 000 000 si produit sous vide ou atmosphère	/	/	5 000 000 si produit sous vide ou atmosphère	/
Ratio FT/FL *	100	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Pseudomonas spp en UFC/g	/	/	/	/	/	/	50 000 000 si produit sous film ou vrac	50 000 000 si produit sous film ou vrac	50 000 000 si produit sous film ou vrac	/	/	50 000 000 si produit sous film ou vrac	/
Escherichia coli β glucuronidase positive en UFC/g	500	50	50	500	500	5 000	5 000	5 000	1 000	10 000	500	500	10 000
Staphylocoques à coagulase positive en UFC/g	/	/	/	/	/	/	1 000	1 000	1 000	/	/	500	500
Bactéries sulfito-réductrices en UFC/g	/	/	/	/	/	/	100	100	100	100	/	100	/
Salmonella	Non détectée /10g	Non détectée /25g	Non détectée /10g	Non détectée /10g	Non détectée /25g	Non détectée /10g	Non détectée /25g	Non détectée /25g	Non détectée /25g	Non détectée /10g	Non détectée /25g	Non détectée /25g	Non détectée /25g
Listeria monocytogenes	/	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	/	/	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	/	/	/	/	/	/	/	/

PRODUITS DE LA MER

	Filets et autres morceaux de poisson crus à consommer cuit	Filets et autres morceaux de poisson crus à consommer cru	Poissons fumés ou marinés	Crustacés cuits non décortiqués	Crustacés cuits décortiqués	Crustacés crus entiers	Crustacés crus décortiqués
CANEVAS LTSA	PM	PMC	SCF	PM CRUSTA	PM CRUSTAD	PMC CRUSTA	PMC CRUSTAD
Micro-organismes à 30°C en UFC/g (FT)	/	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000
Bactéries lactiques mésophiles en UFC/g (FL)	/	/	A rechercher si FT > critère	/	/	/	/
Ratio FT/FL *	/	/	10	/	/	/	/
Escherichia coli β glucuronidase positive en UFC/g	10	10	10	10	1	10	10
Staphylocoques à coagulase positive en UFC/g	100	100	100	/	100	/	100
Bactéries sulfito-réductrices en UFC/g	/	/	/	10	/	10	10
Salmonella	/	Non détectée /25g	Non détectée /25g	Non détectée /25g	Non détectée /25g	Non détectée /25g	Non détectée /25g
Listeria monocytogenes	/	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 10UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g	/	/

* Ratio à appliquer pour les produits dont le taux de micro-organismes à 30°C est supérieur au critère.

** Durée de vie.

Les critères de sécurité sont **en gras**.

Les résultats seront interprétés de la façon suivante:

- résultat satisfaisant lorsque le résultat est inférieur ou égal au critère.
- résultat non satisfaisant lorsque le résultat est supérieur au critère.

En cas de dépassement du critère micro-organismes à 30°C mais d'un ratio FT/FL inférieur à la valeur indiquée 10 ou 100 alors le résultat est satisfaisant.

CHARCUTERIE

	Charcuteries crues et produits de salaisons à consommer en l'état (produits séchés)	Charcuteries crues à consommer après cuisson	Charcuteries fumées à consommer en l'état	Charcuteries cuites à consommer en l'état
CANEVAS LTSA	C SEC	PV	C FUME	C
Micro-organismes à 30°C en UFC/g (FT)	/	/	1 000 000	1 000 000
Bactéries lactiques mésophiles en UFC/g (FL)	/	/	A rechercher si FT > critère	A rechercher si FT > critère
Ratio FT/FL *	/	/	10	100
Escherichia coli β glucuronidase positive en UFC/g	10	500	100	10
Staphylocoques à coagulase positive en UFC/g	500	/	500	100
Bactéries sulfito-réductrices en UFC/g	/	/	/	30
Salmonella	Non détectée /25g	Non détectée /10g	Non détectée /25g	Non détectée /25g
Listeria monocytogenes	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g	/	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g

PRODUITS LAITIERS FROMAGES

	Fromage au lait cru	Fromage au lait thermisé	Fromage au lait pasteurisé	Fromage non affiné au lait pasteurisé (ex fromage frais et fromage blanc)	Lait pasteurisé	Beurre cru ou crème crue	Yaourt	Crème glacée	Dessert lacté
CANEVAS LTSA	FLCC	FLT	FLP	FB	LP	CC	YN	GLA	DL
Micro-organismes à 30°C en UFC/g	/	/	/	/	100 000	/	/	100 000	/
Entérobactéries en UFC/g	/	/	/	/	10	/	10	10	10
Escherichia coli β glucuronidase positive en UFC/g	10 000	100	100	100	/	10	/	/	/
Staphylocoques à coagulase positive en UFC/g	10 000	100	100	10	/	100	/	10	/
Levures moisissures en UFC/g	/	/	/	/	/	/	/	/	100
Bacillus cereus en UFC/g	/	/	/	/	/	/	/	/	100 si produit contenant des céréales ex: riz au lait
Salmonella	Non détectée/25g	Non détectée/25g	/	/	/	Non détectée/25g	/	Non détectée/25g	Non détectée/25g
Listeria monocytogenes	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100 UFC/g

AUTRES

	Plats cuisinés	Pâtisseries et desserts	Sandwiches	Végétaux crus
CANEVAS LTSA	PC	PA	SAN	VC
Micro-organismes à 30°C en UFC/g (FT)	300 000	300 000	/	/
Bactéries lactiques mésophiles en UFC/g (FL)	A rechercher si produit sous vide ou contenant du fromage	A rechercher si FT > critère	/	/
Ratio FT/FL *	100 Si produit sous vide ou contenant du fromage	100	/	/
Escherichia coli β glucuronidase positive en UFC/g	10	10	10	100
Staphylocoques à coagulase positive en UFC/g	100	100	100	100
Bactéries sulfito-réductrices en UFC/g	30 si produit à base de produits carnés	/	10	/
Bacillus cereus en UFC/g	100 si contient des produits riches en amidon, en féculents, en légumes cuits	100	/	/
Levures moisissures en UFC/g	/	10 000 si chantilly ou végétaux crus	/	/
Salmonella	Non détectée/25g	Non détectée/25g	Non détectée/25g	Non détectée/25g
Listeria monocytogenes	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g	Non détectée /25g sauf si <5 jours de DV** restante 100UFC/g

DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-051

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AUTOCONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE DES ALIMENTS - LTSA

Le contrat d'autocontrôle microbiologique des aliments sur les trois sites de restauration scolaire du laboratoire LTSA (Laboratoire des Techniques et Sciences des Aliments) arrive à terme le 31 août 2025.

L'établissement d'un plan de contrôle microbiologique permet de maîtriser l'hygiène des aliments et les process de fabrication. Les analyses réalisées comprennent des analyses microbiologiques des aliments, la recherche de listéria sur les aliments et les prélèvements sur les surfaces. La mission comprend également un audit annuel de chaque site.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler le contrat de prestation d'autocontrôle microbiologique pour le laboratoire LTSA jusqu'au 31 août 2028 pour un montant annuel de 2 577.00 € HT soit 3 092.40 € TTC
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250527-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Mis en ligne :


LE MAIRE
Sébastien THIROUARD



**DEPARTEMENT de L'ORNE - ARRONDISSEMENT de MORTAGNE
COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-052

en exercice : 26
présents : 18
votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
Le Conseil municipal de la Commune de VAL-AU-PERCHE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADÈS a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

OBJET : MODIFICATION DE L'UTILISATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-026 du 20 mars 2018 qui permet aux agents de la collectivité d'ouvrir un compte-épargne temps (CET) afin d'accumuler des droits à congé.

Il est ouvert à la demande expresse, écrite et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours sur l'ensemble de la carrière.

Après délibération, le Conseil municipal, après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Orne, décide, à l'unanimité, de permettre aux agents d'y déposer également les jours RTT.

LE MAIRE,
Sébastien THIROUARD

Mis en ligne :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053817-20250522-20250604_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2025

Les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE VAL AU PERCHE Budget principal (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005381700017

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MORTAG

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE VAL AU PERCHE Budget principal (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	65
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	68
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	73

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	76
A1.01 - Opérations non ventilables	79
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	80
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	84
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	91
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	94
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	95
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	98
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	100
A1.908 - Fonction 8 - Transports	103
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	107
A2.01 - Opérations non ventilables	109
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	110
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	116
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	117
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	118
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	121
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	124
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	127
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	128
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	129
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	132
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	134
A2.938 - Fonction 8 - Transports	137

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	141
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	145
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	147

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	148
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	149
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	150
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	152
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	153
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	157
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	158
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	159
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	160
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	162
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	163

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	4 142 482,95	4 100 660,52	-184 295,13		A1	-226 117,56
Investissement	1 594 982,85	1 267 577,36	(3) -355 470,75		A2	-682 876,24
Fonctionnement	2 547 500,10	2 833 083,16	(4) 171 175,62		A3	456 758,68

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes		Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00		B1		0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00		B2		0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00		B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-226 117,56
Investissement	A2 + B2	-682 876,24
Fonctionnement	A3 + B3	456 758,68

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	20 800,00	20 800,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00

=

=

=

	Total de la section d'investissement (3)	20 800,00	20 800,00
--	---	------------------	------------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00

=

=

=

	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00
--	--	-------------	-------------

	TOTAL DU BUDGET (5)	20 800,00	20 800,00
--	----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	51 844,00	0,00	0,00	0,00	51 844,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	10 044,00	0,00	0,00	0,00	10 044,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	685 181,00	0,00	0,00	0,00	685 181,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 285 266,00	0,00	20 800,00	20 800,00	3 306 066,00
Total des dépenses d'équipement		4 032 335,00	0,00	20 800,00	20 800,00	4 053 135,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	207 000,00	0,00	0,00	0,00	207 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		207 000,00	0,00	0,00	0,00	207 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 239 335,00	0,00	20 800,00	20 800,00	4 260 135,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	26 165,00		0,00	0,00	26 165,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		26 165,00		0,00	0,00	26 165,00

TOTAL	4 265 500,00	0,00	20 800,00	20 800,00	4 286 300,00
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	355 470,75
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 641 770,75
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 332 930,00	0,00	0,00	0,00	1 332 930,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 657 558,81	0,00	0,00	0,00	1 657 558,81
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 990 488,81	0,00	0,00	0,00	2 990 488,81
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	651 312,13	0,00	0,00	0,00	651 312,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	469 508,75	0,00	0,00	0,00	469 508,75
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	5 128,00	0,00	0,00	0,00	5 128,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	17 620,00	0,00	0,00	0,00	17 620,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 145 568,88	0,00	0,00	0,00	1 145 568,88
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 136 057,69	0,00	0,00	0,00	4 136 057,69

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	326 913,06		20 800,00	20 800,00	347 713,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	158 000,00		0,00	0,00	158 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		484 913,06		20 800,00	20 800,00	505 713,06

TOTAL	4 620 970,75	0,00	20 800,00	20 800,00	4 641 770,75
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 641 770,75
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	479 548,06
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	778 065,56	0,00	-20 800,00	-20 800,00	757 265,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 257 600,00	0,00	0,00	0,00	1 257 600,00
014	Atténuations de produits	324 023,00	0,00	0,00	0,00	324 023,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	260 333,00	0,00	0,00	0,00	260 333,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 620 021,56	0,00	-20 800,00	-20 800,00	2 599 221,56
66	Charges financières	50 851,00	0,00	0,00	0,00	50 851,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 138,00	0,00	0,00	0,00	5 138,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 677 010,56	0,00	-20 800,00	-20 800,00	2 656 210,56

023	Virement à la section d'investissement (5)	326 913,06	0,00	20 800,00	20 800,00	347 713,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	158 000,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		484 913,06	0,00	20 800,00	20 800,00	505 713,06

TOTAL	3 161 923,62	0,00	0,00	0,00	0,00	3 161 923,62
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 161 923,62
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	74 000,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 079,00	0,00	0,00	0,00	197 079,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	410 430,00	0,00	0,00	0,00	410 430,00
731	Fiscalité locale	611 055,00	0,00	0,00	0,00	611 055,00
74	Dotations et participations (4)	1 561 812,00	0,00	0,00	0,00	1 561 812,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	99 000,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 953 376,00	0,00	0,00	0,00	2 953 376,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	11 207,00	0,00	0,00	0,00	11 207,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 964 583,00	0,00	0,00	0,00	2 964 583,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	26 165,00	0,00	0,00	0,00	26 165,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		26 165,00	0,00	0,00	0,00	26 165,00

TOTAL	2 990 748,00	0,00	0,00	0,00	2 990 748,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	171 175,62
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 161 923,62
--	---------------------

Pour information :

<p style="text-align: center;">AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</p>	<p>479 548,06</p>	<p>Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.</p>
--	--------------------------	---

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	20 800,00	0,00	20 800,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		20 800,00	0,00	20 800,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 800,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-20 800,00		-20 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		20 800,00	20 800,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-20 800,00	20 800,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		20 800,00	20 800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	20 800,00	20 800,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 800,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 265 500,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00	20 800,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	86 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	568 774,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00	20 800,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 339 491,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 032 335,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00	20 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	207 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 239 335,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00	20 800,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	26 165,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		26 165,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								20 800,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 151 462,00	0,00	20 800,00	20 800,00	20 800,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 332 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 657 558,81	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 990 488,81	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	651 312,13	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	5 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		676 060,13	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 666 548,94	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	326 913,06		20 800,00	20 800,00	20 800,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	158 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		484 913,06		20 800,00	20 800,00	20 800,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						20 800,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	4 265 500,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00	20 800,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	19 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	86 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	568 774,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00
2313	Constructions	248 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	320 000,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00
	Total des opérations d'équipement (5)	3 339 491,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 032 335,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 239 335,00	0,00	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00	20 800,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	26 165,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	16 165,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	8 520,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13938	Autres fonds équip. transférables	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 745,00			0,00	0,00		0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 900,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		26 165,00			0,00	0,00		0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
1601	AMENAGEMENT BOURG DE MALE		6 290,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1803	EXTENSION MAIRIE PERIMETRE LOGT LY		247 573,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008	GITE COMMUNAL GEMAGES		355 368,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2108	EMBARCADERE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2110	AMENAGEMENT SECURITAIRE CARREFOUR LA GRANDINIERE A LA ROUGE		175 114,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	AMENAGEMENT SECURITAIRE LA CIROTIERE BOURG ST AGNAN		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2204	EQUIPEMENTS SPORTIFS 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2208	BATIMENTS 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2212	ENFOUISSEMENT RESEAUX QUARTIER DE LA TAILLE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2213	GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2302	BATIMENTS 2023		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2303	MATERIELS DIVERS 2023		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2304	MODIFICATION SALLE DES FETES LE THEIL		409 582,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2305	CIMETIERES 2023		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2307	ACQUISITIONS FONCIERES 2023		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2309	VIDEOPROTECTION		8 302,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2310	AMENAGEMENT QUARTIER DE LA TAILLE		22 148,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2401	VOIRIE 2024		28 167,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2402	BATIMENTS 2024		20 792,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2403	MATERIEL DIVERS 2024		12 087,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2404	EXTENSION MAIRIE CENTRE DE TRI		131 524,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2405	CIMETIERES 2024		4 717,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2406	BOULODROME		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2407	AMENAGEMENT CARREFOUR PN 64 LE THEIL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2408	OPERATION 2408		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2409	OPERATION 2409		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2501	MATÉRIELS DIVERS 2025		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2503	VOIRIE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2509	AMENAGEMENT DES ESPACES DE LOISIRS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 421 670,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1601
LIBELLE : AMENAGEMENT BOURG DE MALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 290,40	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 290,40	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	6 290,40	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1803
LIBELLE : EXTENSION MAIRIE PERIMETRE LOGT LY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		247 573,70	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	247 573,70	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	85 876,56	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	161 697,14	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2004
LIBELLE : BATIMENTS 2020
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		64 505,07	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	64 505,07	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	64 505,07	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2008
LIBELLE : GITE COMMUNAL GEMAGES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		355 368,05	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 244,14	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 244,14	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 712,17	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 712,17	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	321 411,74	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	321 411,74	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2108
LIBELLE : EMBARCADERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2110
LIBELLE : AMENAGEMENT SECURITAIRE CARREFOUR LA GRANDINIERE A LA ROUGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		175 114,32	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	175 114,32	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	175 114,32	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		13 730,25	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	13 730,25	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	13 730,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2111
LIBELLE : AMENAGEMENT SECURITAIRE LA CIROTIERE BOURG ST AGNAN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 230,68	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 230,68	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	1 230,68	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2204
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2022
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		22 500,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	22 500,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	22 500,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2208
LIBELLE : BATIMENTS 2022
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2210
LIBELLE : ETUDE URBAINE COMMUNALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2212
LIBELLE : ENFOUISSEMENT RESEAUX QUARTIER DE LA TAILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2213
LIBELLE : GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2302
LIBELLE : BATIMENTS 2023
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2303
LIBELLE : MATERIELS DIVERS 2023
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2304
LIBELLE : MODIFICATION SALLE DES FETES LE THEIL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		409 582,29	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	409 582,29	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	409 582,29	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		27 475,20	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	27 475,20	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	27 475,20	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2305
LIBELLE : CIMETIERES 2023
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00		0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2307
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES 2023
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2309
LIBELLE : VIDEOPROTECTION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 302,50	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 302,50	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 302,50	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2310
LIBELLE : AMENAGEMENT QUARTIER DE LA TAILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		22 148,96	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 148,96	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 148,96	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2401
LIBELLE : VOIRIE 2024
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		28 167,84	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 628,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 628,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	25 539,84	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	25 539,84	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2402
LIBELLE : BATIMENTS 2024
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		20 792,22	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 792,22	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	1 375,20	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	19 417,02	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2403
LIBELLE : MATERIEL DIVERS 2024
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		12 087,83	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 087,83	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 239,76	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 848,07	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2404
LIBELLE : EXTENSION MAIRIE CENTRE DE TRI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		131 524,87	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	130 010,47	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	38 616,67	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	91 393,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 514,40	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 514,40	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2405
LIBELLE : CIMETIERES 2024
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 717,50	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 717,50	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	4 717,50	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2406
LIBELLE : BOULODROME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2407
LIBELLE : AMENAGEMENT CARREFOUR PN 64 LE THEIL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2408
LIBELLE : OPERATION 2408
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2409
LIBELLE : OPERATION 2409
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2501
LIBELLE : MATÉRIELS DIVERS 2025
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2503
LIBELLE : VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2509
LIBELLE : AMENAGEMENT DES ESPACES DE LOISIRS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 151 462,00	0,00	20 800,00	20 800,00	20 800,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 332 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	110 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	153 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	984 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	54 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 657 558,81	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 657 558,81	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 990 488,81	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	651 312,13	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	651 312,13	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	5 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	5 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	4 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	13 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		676 060,13	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 666 548,94	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	326 913,06		20 800,00	20 800,00	20 800,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	158 000,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	158 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		484 913,06		20 800,00	20 800,00	20 800,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 161 923,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	778 065,56	0,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 257 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	324 023,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	260 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 620 021,56	0,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00
66	Charges financières	50 851,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 138,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		56 989,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 677 010,56	0,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00
023	Virement à la section d'investissement	326 913,06			20 800,00	20 800,00		20 800,00	20 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	158 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		484 913,06			20 800,00	20 800,00		20 800,00	20 800,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

COMMUNE DE VAL AU PERCHE Budget principal - COMMUNE DE VAL AU PERCHE Budget principal - DM - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 990 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	410 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	611 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 561 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 953 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	11 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 964 583,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	26 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		26 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 161 923,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	778 065,56	0,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00
60611	Eau et assainissement	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 965,56	0,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	17 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 257 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	27 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	6 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	430 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	103 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	231 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	2 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	111 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	190 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	64 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	324 023,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	302 023,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	21 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	260 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	115 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65542	Compens. / article L. 5217-13 du CGCT	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	6 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	13 358,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	55 915,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 620 021,56	0,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00
66	Charges financières	50 851,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-749,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	5 138,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 138,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		56 989,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 677 010,56	0,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00	0,00	-20 800,00	-20 800,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	326 913,06			20 800,00	20 800,00		20 800,00	20 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	158 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	158 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		484 913,06			20 800,00	20 800,00		20 800,00	20 800,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	386,48
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 135,48
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-749,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 990 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	26 722,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	3 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	410 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	350 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	611 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	611 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 561 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	241 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	908 599,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	87 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 953 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	11 207,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	11 207,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 964 583,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	26 165,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	8 520,00		0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	7 645,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		26 165,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		207 000,00	2 817 883,00	0,00	0,00	167 474,00	185 800,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	51 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	590 181,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 165 814,00	0,00	0,00	167 474,00	90 800,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 140 440,88	2 804 890,81	0,00	0,00	110 532,00	25 916,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 120 820,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 147 332,00	0,00	0,00	110 532,00	25 916,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	1 657 558,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		16 478,00	0,00	0,00	865 500,00		4 260 135,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		207 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		51 844,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		10 044,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		685 181,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	16 478,00	0,00	0,00	865 500,00		3 306 066,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	54 278,00		4 136 057,69
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 120 820,88
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	54 278,00		1 338 058,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 659 558,81
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		17 620,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		207 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	205 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
RECETTES		1 140 440,88
102	Dotations et fonds d'investissement	651 312,13
106	Réserves	469 508,75
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
276	Autres créances immobilisées	17 620,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 802 183,00	0,00	15 700,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	31 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	19 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	1 500,00	0,00	15 700,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	162 981,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 165 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 804 890,81	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	153 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	958 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	5 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 657 558,81	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 817 883,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 924,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 044,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 920,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 981,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 165 814,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 804 890,81
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 954,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958 250,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 128,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 657 558,81

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	167 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 474,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	167 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 474,00
RECETTES		0,00	0,00	110 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 532,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	110 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 532,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		0,00	90 800,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	90 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	25 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	25 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 800,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 916,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 916,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l’accession à la propriété	554 Aire d’accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 478,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 478,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d’animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	865 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	865 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	54 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	54 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 278,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 278,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		267 700,00	2 388 510,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	757 265,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	267 700,00	989 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	324 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	260 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	50 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	5 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 811 583,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	117 079,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	410 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	611 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 561 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	11 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 656 210,56
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		757 265,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 257 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		324 023,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		260 333,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 851,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 138,00
RECETTES		0,00	70 000,00	3 000,00	0,00	0,00		2 964 583,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		74 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		197 079,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		410 430,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		611 055,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 561 812,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	70 000,00	3 000,00	0,00	0,00		99 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 207,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		267 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 700,00
641	Rémunérations du personnel	261 000,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 388 510,56	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	336 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	206 165,56	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	88 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	562 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	379 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	135 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	110 633,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	50 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	324 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 804 033,00	0,00	7 550,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	8 400,00	0,00	7 550,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	101 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	611 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	410 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	521 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	956 599,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	11 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 388 510,56
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 165,56
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 633,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 251,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 138,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 023,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 811 583,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 950,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 079,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	611 055,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 430,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 213,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956 599,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 207,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 882 788,31									
1641 Emprunts en euros (total)					1 882 788,31									
	Caisse de Crédit Agricole	27/02/2024	2024-02-27	27/02/2024	400 000,00	F		4,200	4,200	EURO	M	C	N	A-1
	Caisse d Epargne	30/11/2015	2015-11-30	30/11/2015	195 000,00	F		0,000	0,000	EURO	T	C	N	A-1
	Caisse de Crédit Agricole	05/01/2011	2011-01-05	05/01/2011	322 000,00	F		3,110	3,110	EURO	A	C	N	A-1
	Caisse d Epargne	15/03/2018	2018-03-15	15/03/2018	265 788,31	F		1,590	1,590	EURO	T	C	N	A-1
	Caisse d Epargne	05/06/2018	2018-06-05	05/06/2018	700 000,00	F		0,850	0,850	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 882 788,31									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		832 383,40					168 996,11	20 353,82	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		832 383,40					168 996,11	20 353,82	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	363 333,37	9,08	F		4,200	39 999,96	14 490,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	80 839,97	5,75	F		1,750	13 482,55	1 326,53	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	25 627,72	1,00	F		3,110	25 627,72	797,02	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	135 082,34	6,50	F		1,590	19 885,88	2 029,64	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	227 500,00	3,25	F		0,850	70 000,00	1 710,63	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		832 383,40					168 996,11	20 353,82	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	832 383,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	1 342 785,87	449 757,05	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 342 785,87	449 757,05										0,00	61 353,37	
0	1997	X Autres	LOTISSEMENT LES SOURCES 2 EME TRANCHE		274 408,23	0,00	5,00	A	F		4,800	F		0,000	A-1	EURO	0,00	0,00
0	2000	X Autres	LOTISSEMENT LES SOURCES 4 EME TRANCHE ET		365 877,64	0,00	7,00	A	F		4,300	F		0,000	A-1	EURO	0,00	0,00
0	2010	X Autres	REHABILITATION 7 LOGTS ANCIENNE GENDARME	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	99 423,00	67 775,15	26,00	A	F		1,050	F		0,000	A-1	EURO	0,00	5 044,12
0	2010	X Autres	REHABILITATION 7 LOGTS ANCIENNE GENDARME	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12 671,00	7 925,38	16,00	A	F		2,410	F		0,000	A-1	EURO	0,00	570,38

COMMUNE DE VAL AU PERCHE Budget principal - COMMUNE DE VAL AU PERCHE Budget principal - DM - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
0	2010	X Autres	REHABILITATION 7 LOGTS ANCIENNE GENDARME	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	232 906,00	161 392,58	26,00	A	F		1,850	F		0,000	A-1	EURO	0,00	17 671,76
0	2011	X Autres	REHABILITATION 10 LOGS 51/60 LA TAILLE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60 000,00	10 577,11	3,00	A	F		2,850	F		0,000	A-1	EURO	0,00	7 322,15
0	2014	X Autres	CONSTRUCTION 8 LOGTS RUE DE LA CIDRERIE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	297 500,00	202 086,83	22,00	A	F		1,850	F		0,000	A-1	EURO	0,00	30 744,96
TOTAL GENERAL					1 342 785,87	449 757,05											0,00	61 353,37

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	61 353,37
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	189 349,93
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	250 703,30
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 964 583,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	8,46

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	6,00	9,00	5,18	2,43	7,61
Adjoint administratif territorial	C	0,00	2,00	2,00	0,00	1,43	1,43
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	3,00	4,00	3,18	0,00	3,18
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	6,00	21,00	13,43	5,19	18,62
Adjoint technique territorial	C	7,00	4,00	11,00	4,86	4,19	9,05
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	1,00	4,00	3,57	0,00	3,57
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		18,00	12,00	30,00	18,61	7,62	26,23

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint administratif territorial	C	ADM	419	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	A Autres	A Contractuel
Agent de Maitrise	C	TECH	372	0,00	A Autres	A Contractuel
Rédacteur	B	ADM	538	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				696,75		
sans grade ou sans emploi	C	PM	0	696,75	A Autres	A AUTRES
TOTAL GENERAL				696,75		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
07/07/1997 - LOTISSEMENT LES SOURCES 2 EME TRANCHE	0			0,00
30/03/2000 - LOTISSEMENT LES SOURCES 4 EME TRANCHE ET	0			0,00
20/05/2010 - REHABILITATION 7 LOGTS ANCIENNE GENDARME	0		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	67 775,15
20/05/2010 - REHABILITATION 7 LOGTS ANCIENNE GENDARME	0		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 925,38
20/05/2010 - REHABILITATION 7 LOGTS ANCIENNE GENDARME	0		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	161 392,58
03/11/2011 - REHABILITATION 10 LOGS 51/60 LA TAILLE	0		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 577,11
04/03/2014 - CONSTRUCTION 8 LOGTS RUE DE LA CIDRERIE	0		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	202 086,83
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-355 470,75	0,00	0,00	-355 470,75
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-32 961,00	0,00	0,00	-32 961,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-388 431,75	0,00	0,00	-388 431,75

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	469 508,75	0,00	0,00	469 508,75
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-388 431,75	0,00	0,00	-388 431,75
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	81 077,00	0,00	0,00	81 077,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	213 520,00	0,00	0,00	213 520,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 153 845,19	20 800,00	20 800,00	1 174 645,19
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	940 325,19	20 800,00	20 800,00	961 125,19

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 213 520,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		205 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	205 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 520,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>8 520,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 153 845,19	20 800,00	VI 20 800,00
Ressources propres externes de l'année (a)		668 932,13	0,00	0,00
10222	FCTVA	651 312,13	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
276348	Créance Autres communes	4 031,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	13 589,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		484 913,06	20 800,00	20 800,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	158 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	326 913,06	20 800,00	20 800,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.